

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
BUDGET ET DES FINANCES**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2021-2023

SEPTEMBRE 2020

TABLE DES MATIERES	
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET REGIONAL....	8
I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	8
II ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL 2017-2020	8
CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	
NATIONALES 2017-2020	11
I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2017-2020	11
I.1 Évolution du secteur réel et des prix.....	11
I.2 Estimation de la Balance des paiements	16
I.3 Situation monétaire	17
II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2017-2020	17
II.1 Recettes budgétaires.....	18
II.2 Dépenses budgétaires	19
II.3 Solde budgétaire et financement	20
II.4 Evolution de la dette publique.....	21
II.5 Etat de convergence communautaire	23
CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2021-2023	25
I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2021-2023	25
I.1 Projection du secteur réel	26
I.2 Projection de l'inflation	27
II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2023	28
II.1 Politique budgétaire	28
II.2 Réformes fiscales	28
II.3 Mesures d'amélioration des recettes non fiscales	29
II.4 Projection des recettes et des dépenses budgétaires	29
II.5 Solde budgétaire et financement	34
II.6 Ressources et charges de l'Etat	35
II.7 Politique d'endettement	36
II.8 Perspectives des convergences communautaires	37
CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES EN MATIERE	
D'ALLOCATION GLOBALE DES RESSOURCES	39
I Plan national de développement (PND) 2018-2022	39
I.1 Les grands axes du PND 2018-2022	39
I.2 Plan de financement du PND.....	40
I.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé.....	41

II Les priorités du DPBEP en lien avec le PND	42
II.1 Quelques grands projets d'investissements en liens avec les orientations du PND ...	42
<i>Tableau 15:</i> Liste de quelques grands projets	42
II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP 2021-2023 par axe du PND	43
<i>Tableau 16:</i> Répartition des projets du PIP 2021-2023 par axe du PND.....	43
II.3 Quelques principales actions prioritaires au niveau sectoriel	44
CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	49
<i>Tableau 17:</i> Risques et mesures d'atténuation.....	50
CONCLUSION.....	52
ANNEXE : Cadrage budgétaire 2021-2023 (en milliers de francs CFA).....	1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur 2017- 2019 (en pourcentage).....	15
Tableau 2: Balance des paiements 2017-2019 (en milliards de francs CFA)	17
Tableau 3: Evolution de la dette publique de 2017à 2019 (en milliards de francs CFA)	21
Tableau 4 : Evolution du stock de la dette intérieure (en milliards de francs CFA)	22
Tableau 5 : Evolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de francs CFA)	23
Tableau 6: Evolution des critères de convergence de 2017 à 2019.....	24
Tableau 7: Croissance du PIB par secteur 2020-2023 (en pourcentage).....	27
Tableau 8: Quelques données macroéconomiques de 2019 à 2023	28
Tableau 9: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA).....	34
Tableau 10: Projection des ressources et des charges de trésorerie 2021-2023 (en milliards de francs CFA).....	35
Tableau 11: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA).....	36
Tableau 12: Quelques indicateurs des finances publiques	36
Tableau 13: Evolution des critères de convergences de 2021 à 2023	38
Tableau 14: Schéma de financement public du PND (en milliard de francs CFA).....	41
<i>Tableau 15:</i> Liste de quelques grands projets.....	42
<i>Tableau 16:</i> Répartition des projets du PIP 2021-2023 par axe du PND.....	43
<i>Tableau 17:</i> Risques et mesures d'atténuation.....	50

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Taux de croissance de certaines branches sur la période 2017-2019.....	11
Graphique 2: Evolution des VA des branches	13
Graphique 3: Evolution des VA des branches industrielles.....	14
Graphique 4: Evolution des VA des branches de services.....	15
Graphique 6: Trajectoire des recettes budgétaires 2017-2023	30
Graphique 7: Histogrammes des dépenses budgétaires 2017-2023.....	31
Graphique 8: Trajectoire des dépenses ordinaires 2017-2023.....	32
Graphique 9: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire	34
Graphique 10: Evolution des ressources, charges et solde de trésorerie	35
Graphique 11: Evolution des ressources et des charges de l'Etat	36
Graphique 12: Répartition des projets par axe du PND	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel à l'épargne publique
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon de trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CERSA	Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires
CFA	Communauté financière d'Afrique
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNS	Conseil national de la statistique
CP1	Cours préparatoire 1ère année
CVJR	Commission vérité justice et réconciliation
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo
ENT	Environnement numérique de travail
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Francs de la communauté financière africaine

FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GVT	Glissement vieillesse technicité
HCRRUN	Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale
HYDROMET	Projet de renforcement des services hydrométéorologiques et d'alerte
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OTR	Office togolais des recettes
PAAQET	Projet d'amélioration de l'accès-équité et de la qualité de l'éducation au Togo
PAF	Produit d'Accès à la Formalisation
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAIPJA	Projet d'appui à l'insertion et à la promotion des jeunes artisans
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PAUT	projets d'aménagement urbain du Togo
PDC	Projet de développement communautaire
PDRD	Projet de développement rizicole de la plaine de Djagblé
PDRIMô	Projet de développement intégré de la plaine de Mô
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
PERI	Projet d'éducation pour le renforcement institutionnel
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Plan national de développement

PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNG	Position nette du gouvernement
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnel
PNPER	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural
PNRCME-DD	Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable
PPTE	Pays pauvres très endettés
PR	Produit de Refinancement
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
PRISSET	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo
PRODAK-Togo	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PSF	Prestataires de services financiers
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RAP	Rapport annuel de performance
REDD+	Projet de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur
SNP	Système national de planification
SOFIE	suivi des ouvrages de forage et des indicateurs pour l'eau
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SSN	Système statistique national
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
WARCIP	West African regional communications infrastructure program
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifié

INTRODUCTION

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier couvrant une période triennale. Il vise le renforcement de la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). L'élaboration du DPBEP 2021-2023 s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'information budgétaire et comptable, conformément à la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA et transposée dans l'arsenal juridique togolais à travers la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014).

Suivant les dispositions du décret n° 2019-008/PMRT du 14 mars 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat, le DPBEP fait l'objet d'adoption en Conseil des ministres et soumis au débat d'orientation (DOB) à l'Assemblée Nationale. Ce débat s'inscrit dans le cadre de l'exercice du pouvoir de contrôle de l'institution parlementaire et contribue à améliorer son information sur l'évolution de l'économie et des finances publiques à moyen terme. En effet, au regard des dispositions des articles 52 et 57 de la loi précitée, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de 3 ans.

Constituant le socle à l'élaboration du budget 2021, le DPBEP 2021-2023 contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques sur la période 2021-2023 les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit et en lien avec les priorités du gouvernement définies dans le PND 2018-2022.

L'élaboration du DPBEP 2021-2023 intervient dans un contexte marqué au plan national par les effets de la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19). Ceci nécessite le renforcement des actions pour atténuer son impact sur la situation économique du pays.

Son élaboration intervient également dans un contexte marqué par la fin du programme Facilité élargie de crédits (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2018-2020.

Le présent DPBEP s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette de l'administration centrale. Il s'élabore dans un contexte où l'économie mondiale connaît un ralentissement qui devrait durer plusieurs mois en raison de la crise sanitaire de la pandémie de la Covid-19. Les conséquences de cette conjoncture internationale sont énormes sur l'économie togolaise.

Globalement, le DPBEP 2021-2023 présente la trajectoire d'une économie en croissance depuis 2017, fixe à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision

du déficit budgétaire résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires et aborde les points d'ancrage de la politique économique en 2021 et au cours des années à venir.

Le présent document est structuré en cinq (05) chapitres : (i) environnement économique international et régional ; (ii) évolution récente et perspectives économiques nationales ; (iii) évolution récente et perspectives des finances publiques ; (iv) stratégie nationale et orientations ; (v) risques et mesures d'atténuation.

CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET REGIONAL

Le DPBEP 2021-2023 est élaboré dans un contexte international marqué par une croissance économique en ralenti et une reprise précaire.

I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL¹

A l'instar de l'année 2018, la croissance économique mondiale a affiché un ralentissement en 2019. Le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 2,9% en 2019 contre 3,6% en 2018 et 3,9% en 2017.

Ce ralentissement s'explique notamment par la dégradation à l'échelle mondiale de la confiance du secteur privé induisant une baisse de l'investissement et de la demande de biens d'équipement, l'aggravation des répercussions mondiales des tensions commerciales et les mesures de réglementation visant à contenir la dette dans les pays émergents et en développement. Depuis le début de l'année 2020, la conjoncture économique mondiale s'est davantage dégradée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui a fortement perturbé les activités et les échanges commerciaux.

La crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus a entraîné un choc sur la demande globale suite aux mesures de confinement adoptées par l'ensemble des pays et un accroissement de l'épargne de précaution des ménages. Par ailleurs, l'investissement privé a baissé, les entreprises remettant à plus tard leurs dépenses en capital. Les dépenses publiques de soutien à l'économie ont, néanmoins, compensé partiellement la baisse de la demande intérieure privée.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le PIB mondial devrait se contracter de 4,9% en 2020 contre une croissance de 2,9% en 2019. En 2021, l'économie mondiale devrait croître de 5,4%. Ces projections sont fondées sur une reprise lente de l'activité économique au cours du second semestre en liaison notamment avec la persistance des pratiques de distanciation physique, aux séquelles importantes de la baisse de l'activité pendant la période de confinement sur toute l'année ainsi qu'à la perte de productivité liée aux mesures prises par les entreprises pour renforcer la sécurité et l'hygiène au travail.

Les échanges commerciaux ont baissé de près de 3,5% en glissement annuel au cours du premier trimestre 2020, en raison de la faiblesse de la demande, de l'effondrement du tourisme international, et des ruptures d'approvisionnement provoquées par les mesures de confinement. Globalement, la baisse des échanges commerciaux serait de 11,9% en 2020 en raison de la forte chute de la demande de biens et services. Parallèlement au redémarrage progressif de la demande intérieure en 2021, les échanges devraient augmenter d'environ 8,0%.

¹Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI : juillet 2020..

Dans les économies avancées, l'activité semble avoir été plus touchée par la pandémie renforçant ainsi le fléchissement de la croissance observé depuis 2018 suite au ralentissement de la production industrielle, à l'aggravation des répercussions mondiales des tensions commerciales et des incertitudes sur la confiance et l'investissement. Selon les prévisions du FMI, la récession économique serait plus prononcée dans le groupe des pays avancés en 2020. La croissance dans ce groupe passerait de 1,7% en 2019 à -8,0% en 2020 et remonterait à 4,8% en 2021.

En Zone euro, la croissance de l'économie passerait de 1,2% en 2019 à -10,2% en 2020. Cette contreperformance s'expliquerait, principalement, par la contraction de l'activité économique, surtout en Allemagne, en France, en Italie et en Espagne, consécutive aux mesures de confinement décidées par la plupart des Gouvernements au pic de la crise sanitaire. En 2021, la croissance devrait remonter pour se situer à 6,0% dans les mêmes conditions.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique est estimée à 3,7% en 2019 contre 4,5% en 2018. Cette décélération continuerait en 2020 et les économies se contracteraient de 3,0% puis se reconforteraient à 5,9% en 2021. En Chine, la croissance s'est également amoindrie en 2019, passant de 6,7% en 2018 à 6,1% un an plus tard. Ce repli est lié aux mesures de réglementation visant à contenir la dette et aux conséquences macroéconomiques de la surenchère des tensions commerciales sur la demande globale. Elle devrait drastiquement ralentir à 1,0% au cours de 2020, du fait principalement des mesures prises pour endiguer la propagation de la Covid-19 et rebondir à 8,2% en 2021.

En 2020, l'inflation globale devrait baisser dans les pays avancés, avec un taux qui passerait à 0,3% contre 1,4% une année plus tôt. Cette baisse est liée au repli des cours des produits alimentaires de base suite aux gonflements des stocks liés à la baisse généralisée du commerce pendant la crise sanitaire. Cette évolution des prix s'expliquerait aussi par le recul de la demande finale. En 2021, l'inflation devrait remonter à 1,1% avec la reprise progressive espérée de l'activité.

II ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL 2017-2020

En Afrique subsaharienne, la croissance économique serait de -3,2% en 2020 contre 3,1% en 2019 en liaison avec les mesures prises par la quasi-totalité des pays pour freiner la propagation du virus. En 2021, la croissance économique devrait se situer à nouveau à 3,4%.

Au niveau de la CEDEAO², l'activité économique devrait se contracter de 2,0% en 2020 contre une progression de 3,4% en 2019, soit la plus mauvaise performance enregistrerait la région depuis une décennie. Ce résultat serait lié à la crise sanitaire et les mesures de riposte.

Au niveau de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) l'activité économique dans les pays est ressortie globalement satisfaisante en 2019, avec un taux de croissance économique de 6,1% contre 6,5% en 2018, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activités, à travers notamment l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur

² Rapport 2019 de convergence macroéconomique de la Commission de la CEDEAO, juin 2020

agricole par la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les États membres, la poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures structurants, la bonne tenue des activités de service. En 2020, le taux de croissance serait de 2,4% contre une projection initiale de 6,6%.

Le taux d'inflation annuel de l'Union est ressorti à -0,3% en 2019 contre 1,0% en 2018. Le recul enregistré est imputable au bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des États membres et la baisse des prix des produits alimentaires sur le marché international.

En 2020, l'épidémie du coronavirus qui touche tous les pays membres, impacterait profondément la croissance de l'Union en liaison principalement avec les mesures de confinement, la baisse des cours des matières premières et la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales. La réduction des activités au sein de l'Union européenne et en Chine, premiers partenaires commerciaux des pays membres de la zone, entraînerait une baisse des exportations et des importations, ce qui priverait l'Union de divers biens intermédiaires, avec un potentiel impact négatif sur l'expansion du secteur industriel, des BTP et des activités commerciales.

Au Nigeria, la croissance est ressortie à 2,2% en 2019 après 1,9% en 2018. Le taux de croissance devrait se contracter de 5,4% en 2020 et s'accélérerait de 2,6% en 2021. En revanche, en Afrique du Sud, l'activité a ralenti avec un taux de croissance estimé à 0,2% en 2019 contre 0,8% en 2018. Une contraction est attendue en 2020 avec une prévision de -8,0% et une reprise à 3,5% en 2021.

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2017-2020

Le présent chapitre retrace l'évolution de la situation économique du pays sur la période 2017-2019 et l'estimation 2020, les réformes économiques structurelles puis les objectifs de politiques et les perspectives macroéconomiques sur les trois (03) prochaines années. L'ensemble de ces informations constituent la base de projection pour la période 2021-2023.

I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2017-2020

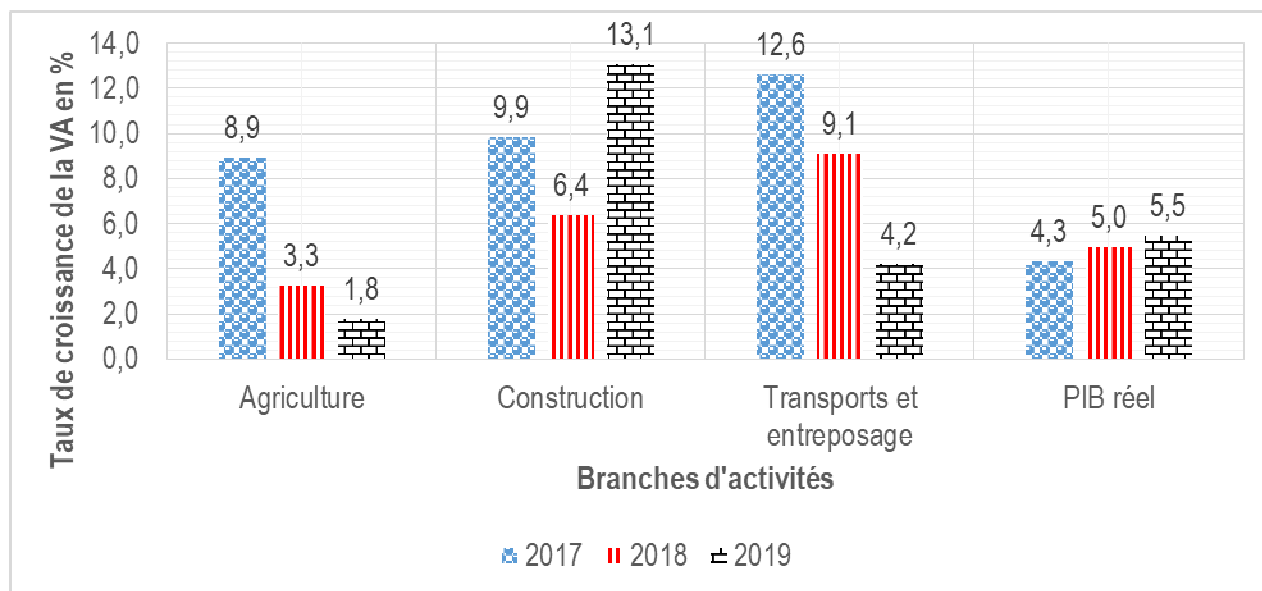
Au plan national, l'analyse de la situation économique sur la période 2017-2020 est faite à travers l'évolution des comptes macroéconomiques.

I.1 Évolution du secteur réel et des prix

L'activité économique nationale sur la période 2017-2019 s'est déroulée dans un contexte marqué essentiellement par la mise en œuvre des réformes visant l'assainissement des finances publiques, l'amélioration du climat des affaires et l'exécution des projets et programmes du Plan national de développement (PND 2018-2022).

Le taux de croissance moyen du PIB réel sur la période 2017-2019 est de 4,9%. Cette bonne tenue de l'activité reflète celle des différentes branches de l'économie telles que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et les services. La contribution à la croissance du PIB réel est en moyenne de 4,5% et 0,4% respectivement pour l'ensemble des branches de l'économie et les taxes.

Graphique 1: Taux de croissance de certaines branches sur la période 2017-2019



Source : DGEAE

Le rythme de croissance de la Valeur ajoutée (VA) de la branche agriculture s'établit à 4,7% sur la période 2017-2019. La croissance de la branche est liée à l'augmentation de la production agricole et d'exportation suite aux mesures prises par le gouvernement pour soutenir les producteurs à travers différents projets. En effet, l'impact positif des différents projets exécutés dans le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire explique les bonnes performances des campagnes agricoles qui ont permis de dégager des excédents céréaliers. Sur la période sous revue, la production animale a progressé, de même que « la sylviculture et l'exploitation forestière » et la « pêche et aquaculture ». La valeur ajoutée de « l'élevage et chasse » s'est accrue de 3,1% sur la période. En ce qui concerne « la sylviculture et l'exploitation forestière » et la « pêche et aquaculture », leurs valeurs ajoutées sont en hausse respectivement de 4,1% et 2,1%.

Au titre de la branche industrielle, les activités de fabrication de « produits alimentaires », de « textiles » et des « autres manufactures » se sont bien comportées tirées par une conjoncture économique sous régionale favorable. Ces différentes branches ont progressé respectivement de 5,6%, 7,0% et 5,2% sur la période 2017-2019. La branche construction a aussi connu une bonne performance avec une valeur ajoutée qui a augmenté en moyenne de 9,8% sur la période. A contrario, les industries extractives ont connu un ralentissement d'activités notamment lié à la baisse de la production de phosphates.

S'agissant des activités de services, toutes les branches sont restées dynamiques sur la période. Ce dynamisme s'est reflété notamment dans les « transports et entreposage » (+8,6), les « hôtels-bars-restaurants » (+13,8%), les « activités financières et d'assurance » (+7,3%) et l'information et communication (+4,0%).

En termes nominal, le PIB est passé de 3.713,6 milliards de francs CFA en 2017 à 4.342,3 milliards de francs CFA en 2019, soit une progression moyenne de 6,7% par an. Il en résulte un taux de croissance moyen du déflateur de 1,7% sur la période.

Du côté de la demande, la croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements privés. La consommation finale enregistre un taux de croissance moyen annuel de 5,2%. S'agissant de l'investissement privé, elle est passée de 442,5 milliards de FCFA en 2017 à 658,5 milliards de FCFA en 2019.

En 2020, l'activité économique devrait connaître un ralentissement en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Les effets de la crise sur l'économie pourraient se caractériser par un recul de la production par rapport aux prévisions initiales. Les productions des branches telles que la fabrication des produits alimentaires, la fabrication de textiles, l'électricité-gaz-eau, la construction, le commerce, les transports et entreposage ainsi que les hôtels-bars-restaurants seraient en baisse, en raison du recul de la demande et par ricochet des investissements. Dans ce contexte, le gouvernement renforcera son appui à l'agriculture, la branche la moins impactée par la crise, et apportera également un soutien au secteur privé en vue de minimiser les effets de la crise sur l'ensemble de l'économie nationale.

Dans le domaine agricole, pour faciliter l'exploitation de grandes surfaces agricoles en vue d'une bonne campagne, le gouvernement s'engage à promouvoir la mécanisation intensive du secteur agricole. A cet effet, il est envisagé l'acquisition de nouveaux tracteurs agricoles pour renforcer le parc existant afin d'appuyer les zones d'aménagement agricoles planifiées.

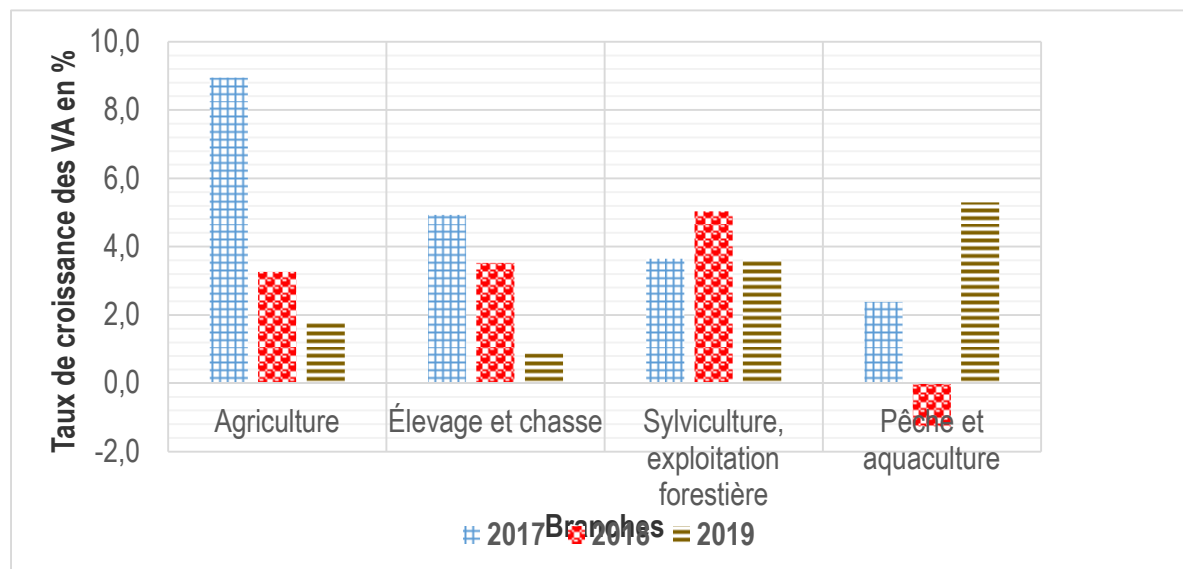
Outre ce soutien direct au secteur agricole, l'accompagnement des exploitants agricoles à travers le mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA) a été renforcé. Ainsi, pour atteindre les objectifs de la campagne agricole 2020-2021 en cette période de pandémie, le gouvernement met une garantie autonome à la disposition des institutions financières partenaires du MIFA SA, pour couvrir le financement des acteurs du secteur agricole.

Pour assurer la résilience du secteur privé face à la crise, le gouvernement a pris par ordonnance n°2020-005 du 30 juillet 2020 avec effet le 16 mars 2020, des mesures d'allègements fiscaux en faveur des entreprises les plus touchées par la pandémie. Par ailleurs, le gouvernement poursuit les différentes réformes d'amélioration du climat des affaires.

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 0,7% en 2020 contre 5,5% en 2019, portée essentiellement par l'agriculture, les activités extractives et les activités de l'administration publique.

La VA de la branche agriculture serait en hausse de 4,0% en 2020 contre 1,0% en 2019 grâce aux différentes mesures prises par le Gouvernement en vue de renforcer la sécurité alimentaire et assurer des revenus aux paysans face aux effets dévastateurs de la crise sur les autres branches d'activités. L'élevage et chasse, la sylviculture et la pêche seraient également en progression (Graphique 2).

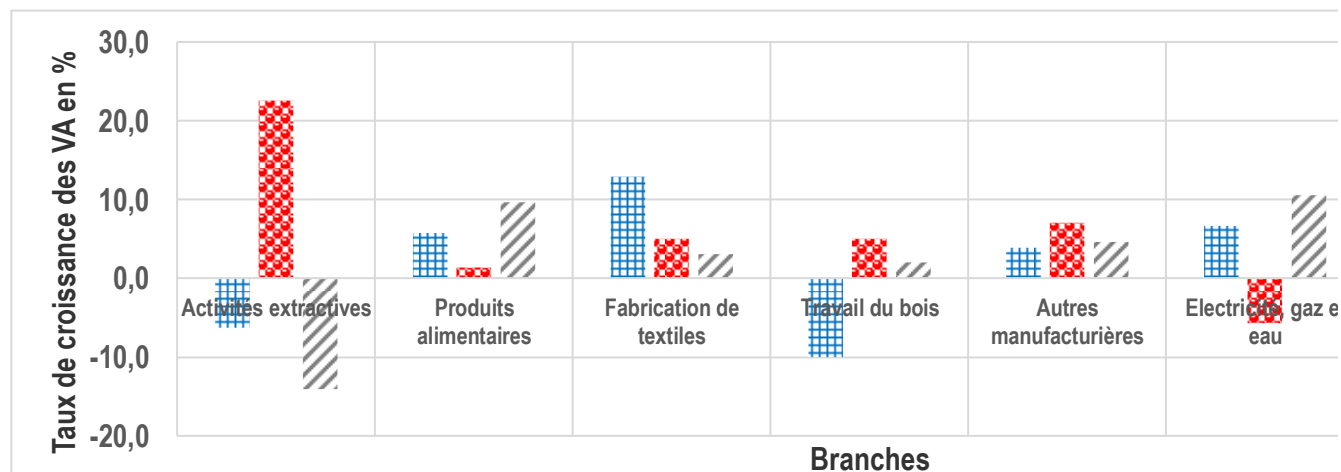
Graphique 2: Evolution des VA des branches



Source : DGEAE

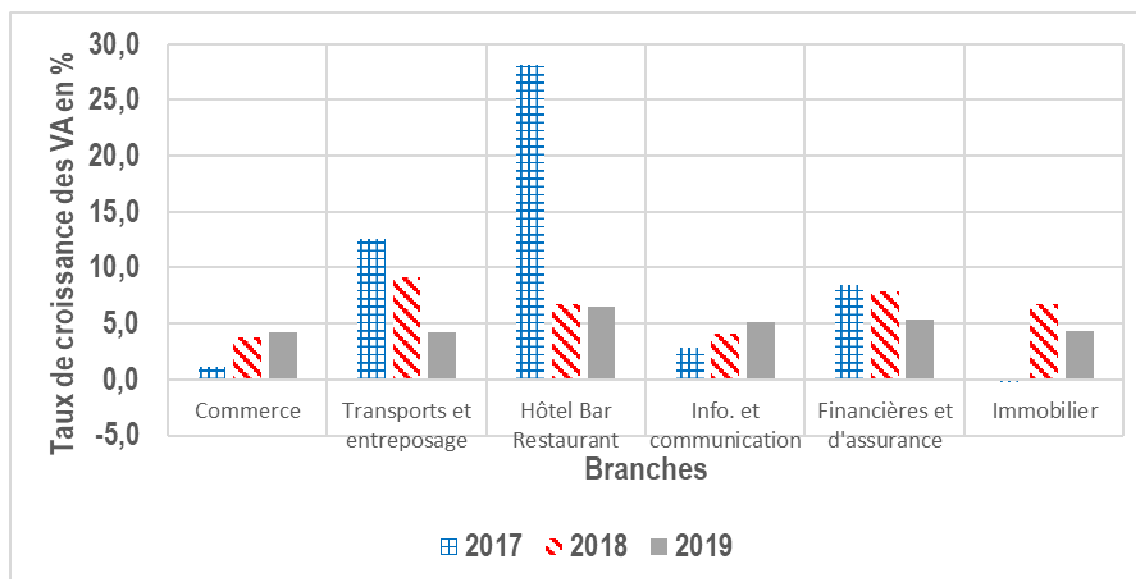
Au niveau des industries, les activités extractives, le travail du bois et les autres industries manufacturières connaîtraient une hausse de leurs activités. Leurs valeurs ajoutées augmenteraient respectivement de 29,3%, 3,0% et 3,3% en 2020. En revanche, les activités des branches « produits alimentaires », « fabrications de textiles », « électricité-gaz-eau » et « construction » se contracteraient en raison d'une baisse de la demande. (Cf. détails dans le graphique 3).

Graphique 3: Evolution des VA des branches industrielles



Source : DGEAE

Dans un contexte marqué par un important ralentissement du niveau d'activité industrielle suite à la pandémie ayant entraîné la fermeture des frontières, les activités de services enregistreraient une contraction en 2020. La VA des branches de « commerce », « transport et entreposage » et « hôtel-bar-restaurant » baisserait respectivement de 1,5%, 3,3% et 6,5% en 2020. La branche « information et communication » serait en hausse de 1,6% en liaison avec la forte progression de l'utilisation des TIC. Les « activités financières et d'assurance » et les « activités immobilières » progresseraient respectivement de 3,3% et 3,9%. En raison du rôle important joué par les services de l'administration publique dans la lutte contre la pandémie, les branches des « activités d'administration publique » et la « santé humaine et action sociale » seraient en hausse respectivement de 6,7% et 5,5%. (cf. détails dans le graphique 4).

Graphique 4: Evolution des VA des branches de services

Source : DGEAE

En somme, le PIB nominal en 2020 se chiffrerait à 4.415,5 milliards de FCFA, en augmentation de 1,7% par rapport à 2019. Le PIB nominal par habitant³ passerait de 561.981 FCFA en 2019 à 557.930 FCFA en 2020, soit une baisse de 0,7%. Du côté de la demande, la croissance du PIB serait exclusivement portée par les investissements publics en 2020.

Les détails de l'évolution du secteur réel se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau 1.

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur 2017- 2019 (en pourcentage)

Libellés	2017	2018	2019
Agriculture	8,9	3,3	1,8
Élevage et chasse	4,9	3,5	0,9
Sylviculture, exploitation forestière	3,6	5,0	3,6
Pêche et aquaculture	2,4	-1,3	5,3
Activités extractives	-6,3	22,6	-14,1
Produits alimentaires	5,8	1,4	9,7
Fabrication de textiles	12,9	5,0	3,0
Travail du bois	-10,0	5,0	2,0
Autres activités manufacturières	3,9	7,1	4,6
Electricité, gaz et eau	6,7	-5,7	10,6
Construction	9,9	6,4	13,1
Commerce	1,1	3,8	4,2
Transports et entreposage	12,6	9,1	4,2

³ Selon l'INSEED, la population du Togo est estimée à 7.528.000 habitants et 7.706.000 habitants respectivement au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020.

Hôtel Bar Restaurant	28,1	6,7	6,5
Information et communication	2,8	4,1	5,1
Activités financières et d'assurance	8,5	7,9	5,4
Activités immobilières	-0,2	6,7	4,4
Activités spécialisées, scientifiques	-9,9	7,5	5,7
Activités d'administration publique	8,2	4,2	4,0
Education	7,3	9,6	3,6
Santé humaine et l'action sociale	-4,8	7,1	2,9
Activités artistiques, sportives, récréatives	9,4	6,4	4,9
PIB au prix des facteurs	5,2	5,2	4,4
TVA	-6,5	-4,0	22,6
Taxes sur le commerce extérieur	-1,9	20,4	9,6
Autres taxes sur les produits	0,4	5,7	7,3
Taxes nettes des subventions	-4,5	2,1	18,8
PIB réel	4,3	5,0	5,5

Source : DGEAE

S'agissant de l'évolution des prix, la moyenne de l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) de l'année 2019 a progressé de 0,7% par rapport à 2018. Cette progression résulte essentiellement de la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Transports », « Communications » et « Restaurants et hôtels » pour respectivement 0,3%, 1,5%, 1,3% et 4,1%. Le taux d'inflation était respectivement de 0,9%, -0,8% et 0,9% en 2016, 2017 et 2018. Ainsi, l'évolution des prix est restée en dessous du seuil de 3,0% recommandé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette maîtrise de l'inflation est induite principalement par la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment vivriers, due aux excédents céréaliers enregistrés au cours des campagnes agricoles.

En 2020, le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB nominal s'établirait à 1,0% alors que celui mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation (INHPC) donne un taux d'inflation de 1,2% au premier trimestre 2020.

I.2 Estimation de la Balance des paiements⁴

Sur la période 2017-2019, la balance commerciale du Togo est déficitaire en raison de l'importance des importations de biens par rapport aux exportations. Le déficit commercial est de 355,9 milliards de FCFA en 2019 contre 291,5 milliards de FCFA en 2017. Sur la période sous revue, les importations de biens et services ont connu une progression moyenne de 4,3% contre 2,3% pour les exportations au cours des deux dernières années.

Le solde du compte du revenu primaire est excédentaire depuis 2011 et ressort à 14,3 milliards de FCFA en 2019 contre 2,9 milliards de FCFA en 2017 tiré principalement par l'excédent des

⁴Les données de 2019 sont provisoires

rémunérations des salariés et des autres revenus primaires. Le solde du compte des revenus secondaires s'établit à 255,9 milliards de FCFA en 2019, en progression de 10,1% par rapport à 2017 en lien avec l'accroissement des revenus secondaires des autres secteurs, notamment les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements.

En lien avec l'évolution de la balance commerciale et du solde des revenus primaires et secondaires, la balance courante est ressortie déficitaire à 85,7 milliards de FCFA en 2019 contre 56,1 milliards de FCFA en 2017. Le déficit de la balance courante représente 2,0% du PIB en 2019 contre 1,5% en 2017.

L'excédent du solde du compte de capital s'est établi à 167,3 milliards de FCFA en 2019, en augmentation de 25,9 milliards de FCFA par rapport à 2017, en relation principalement avec la hausse des transferts en capital reçus par l'Administration publique, dans le cadre des différents projets de développement. Le solde du compte financier se chiffre à -87,2 milliards de FCFA en 2019, contre 59,0 milliards de FCFA une année plus tôt.

En définitive, la balance des paiements du Togo enregistre un solde excédentaire de 168,8 milliards de FCFA en 2019, en rapport avec un déficit courant de 85,7 milliards de FCFA, un excédent du compte de capital de 167,3 milliards de FCFA et un passif net du compte financier de 87,2 milliards de FCFA.

Tableau 2: Balance des paiements 2017-2019 (en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019
A. Compte des transactions courantes	-56,1	-102,7	-85,7
A.1. Balance des biens	-373,8	-434,6	-447,9
Exportations	591,5	600,4	615,3
Importations	-965,3	-1035,1	-1063,2
A.2. Balance des services	82,3	86,9	92,0
A.3. Balance des revenus primaires	2,9	10,7	14,3
A.4. Balance des revenus secondaires	232,5	234,3	255,9
B. Compte de capital	141,4	175,7	167,3
C. Solde des comptes des transactions courantes et de capital	85,3	73,1	81,6
D. Compte financier	77,4	59,0	-87,2
Erreurs et omissions nettes	2,2	3,0	0,0
Solde global	10,1	17,0	168,8

Source : BCEAO

I.3 Situation monétaire

La masse monétaire reste sur une tendance haussière en passant de 1.578,67 milliards de FCFA en 2017 à 1.804,26 milliards de FCFA en 2019. Cette progression résulte de l'accroissement aussi

bien des actifs extérieurs nets que des créances intérieures. Toutefois, les créances intérieures ont connu un repli de 6,2% en 2019 par rapport à leur niveau de 2018. Au cours de la période 2017-2019, les dépôts ont représenté en moyenne 81,0% de la masse monétaire contre 19,0% pour la circulation fiduciaire.

Les actifs extérieurs nets sont passés de 546,85 milliards de FCFA en 2017 à 730,98 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 33,7%. Les actifs extérieurs nets des banques commerciales se sont inscrits sur une tendance haussière en 2017 et 2018 avant de connaître un repli de 2,4% en 2019 par rapport à 2018 en raison d'un accroissement de 25,4% des engagements envers les non-résidents.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.345,69 milliards de francs CFA, en baisse de 6,2% par rapport à fin décembre 2018 suite à un repli des créances nettes sur l'administration centrale. Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties à 44,40 milliards de FCFA en 2019 contre 208,59 milliards de FCFA en 2018 et 164,93 milliards de FCFA en 2017. Les crédits à l'économie ont progressé en moyenne de 4,1% entre 2017 et 2019 et s'établit à 1.301,29 milliards de FCFA en 2019.

II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2017-2020

Les opérations financières de l'Etat sur la période récente sont relatives à l'évolution des ressources et charges de l'Etat déclinées en recettes et dépenses budgétaires d'une part, et d'autre part, en ressources et charges de trésorerie.

II.1 Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2017, 2018 et 2019 se sont chiffrées respectivement à 707,3 milliards de francs CFA, 759,4 milliards de francs CFA et 818,5 milliards de francs CFA, soit un accroissement moyen de 7,6% sur la période. Elles se structurent en recettes fiscales, non fiscales et dons.

II.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies à 563,2 milliards de francs CFA en 2017, 560,5 milliards de francs CFA en 2018 et 625,0 milliards de francs CFA en 2019, soit une progression moyenne de 5,6%. Cette performance s'explique essentiellement par la mise en œuvre des réformes au niveau des administrations fiscales et douanières.

II.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont essentiellement constituées des dividendes issus des prises de participation de l'Etat dans les entreprises, des droits et frais administratifs, des revenus du domaine et de l'entreprise, et des prélèvements pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier.

Elles sont passées de 55,6 milliards de francs CFA en 2017 et à 71,1 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse moyenne de 21,9%.

II.1.3 Dons

Composés de dons programmes (appui budgétaires) et dons projets, les dons se chiffrent à 88,5 milliards de francs CFA en 2017, 105,9 milliards de francs CFA en 2018 et 122,4 milliards de francs CFA en 2019, soit une progression moyenne de 17,6%.

Sur la période, les dons programmes (appuis budgétaires) ont connu une évolution en dents de scie en passant de 48,3 milliards de francs CFA en 2017, à 33,2 milliards de francs CFA en 2018 et 62,1 milliards de francs CFA, soit une progression moyenne de 27,9%.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 40,2 milliards francs CFA à 72,7 milliards de francs CFA et 60,4 milliards de francs CFA respectivement pour 2017, 2018 et 2019.

II.1.4 Estimation des recettes budgétaires 2020

Les prévisions des recettes budgétaires pour la loi de finances rectificative de l'année sont évaluées à 866,6 milliards de francs CFA en augmentation de 5,9% par rapport aux réalisations de 2019. Elles sont constituées de recettes fiscales (604,5 milliards de francs CFA) ; recettes non fiscales (69,8 milliards de francs CFA), dons programmes (77,1 milliards de francs CFA), fonds de concours (2,7 milliards de francs CFA) et dons projets (112,5 milliards de francs CFA).

II.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont évaluées à 708,2 milliards de francs CFA, 787,0 milliards de francs CFA et 840,4 milliards de francs CFA respectivement en 2017, 2018 et 2019, soit un accroissement moyen de 9,0% sur la période. Elles sont composées de dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

II.2.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires composées des dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services, de transferts courants, des charges financières de la dette et des dépenses en atténuation de recettes se sont établies à 599,3 milliards de francs CFA contre 592,1 milliards de francs CFA en 2018 et 537,2 milliards de francs CFA en 2017.

Elles se décomposent pour les années 2017, 2018 et 2019 respectivement en :

- dépenses de personnel pour 192,8 milliards de francs CFA ; 200,4 milliards de francs CFA et 214,6 milliards de francs CFA ;
- dépenses d'acquisition de biens et services pour 75,4 milliards de francs CFA ; 132,9 milliards de francs CFA et 113,8 milliards de francs CFA ;

- dépenses de transferts courants pour 102,4 milliards de francs CFA ; 113,6 milliards de francs CFA et 120,7 milliards de francs CFA ;
- charges financières de la dette pour 52,5 milliards de francs CFA ; 70,8 milliards de francs CFA et 75,4 milliards de francs CFA ;
- dépenses en atténuation de recettes pour 114,2 milliards de francs CFA ; 74,4 milliards de francs CFA et 74,8 milliards de francs CFA.

II.2.2 Dépenses en capital

Les dépenses en capital ont connu une progression moyenne de 18,9% entre 2017 et 2019 due essentiellement aux efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer le niveau des investissements publics et en particulier ceux financés sur ressources extérieures. Elles sont passées de 171,0 milliards de francs CFA en 2017 à 241,2 milliards de francs CFA en 2019.

Les dépenses en capital se décomposent en investissements financés sur ressources internes (100,9 milliards de francs CFA, 64,0 milliards de francs CFA et 69,0 milliards de francs CFA) et sur ressources externes (70,0 milliards de francs CFA, 130,9 milliards de francs CFA et 122,5 milliards de francs CFA) respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019.

II.2.3 Estimation des dépenses budgétaires de 2020

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées à 1 129,6 milliards de francs CFA pour fin décembre 2020.

S'agissant des dépenses ordinaires, elles sont prévues pour 685 milliards de francs CFA en 2020, en augmentation de 14,3% par rapport à la réalisation de 2019. La hausse observée entre 2019 et 2020 est liée à la prise en compte des dépenses relatives à la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Quant aux dépenses en capital, elles ont été prévues pour 444,6 milliards de francs CFA en 2020 contre 241,2 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse de 84,4%. Cet accroissement concerne aussi bien les investissements financés sur ressources extérieures qu'intérieures qui passent respectivement de 69 milliards de francs CFA en 2019 à 178 milliards de francs CFA en 2020 (158,1%) et de 122,5 milliards de francs CFA 2019 à 255,7 milliards de francs CFA en 2019 (108,8%).

II.3 Solde budgétaire et financement

L'exécution budgétaire sur la période 2017-2019 a été caractérisée par un solde budgétaire dons compris qui est passé de -0% à -0,5% du PIB⁵ respectant le critère de convergence fixé par

⁵ Il s'agit des données du PIB actualisé avec 2016 comme année de base (cadre macroéconomique du mois d'août 2020). Il en est de même pour toute la période couverte par le présent DPBEP.

l'UEMOA à un niveau minimum de -3,0%. Cette amélioration s'explique essentiellement par la maîtrise des dépenses. Ce solde a été financé par un recours aux ressources de trésorerie.

L'estimation budgétaire à fin décembre 2020 fait apparaître un déficit budgétaire de 263 milliards de francs CFA, soit 6,1% du PIB, en dégradation par rapport à 2019 dû essentiellement aux mesures prises dans la lutte contre la pandémie à Covid-19 notamment le financement du fonds de solidarité et de riposte. Ce déficit est financé par l'excédent du solde de trésorerie.

Les ressources de trésorerie ont connu une progression moyenne de 18,2% sur la période 2017-2019 en passant de 376,8 milliards de francs CFA en 2017 à 525,4 milliards de francs CFA en 2019. Elles devraient croître de 25,1% en 2020 pour se situer à 657,2 milliards de francs CFA. La progression sur la période s'explique par la capacité de mobilisation des ressources auprès des partenaires, les retombées des réformes budgétaires et financières initiées par le gouvernement depuis 2006.

Les charges de trésorerie ont connu une hausse moyenne de 5,6% sur la période 2017-2019 en passant de 455,7 milliards de francs CFA en 2017 à 480,6 milliards de francs CFA en 2019. Elles devraient diminuer de 18,0% pour se situer à 394,2 milliards de francs CFA en 2020.

L'exécution des opérations de trésorerie en 2020 dégagerait un solde excédentaire de 263 milliards de francs CFA.

II.4 Evolution de la dette publique

L'encours de la dette publique est passé de 2 020,3 milliards de francs CFA en 2017 à 2 191,1 milliards de francs CFA en 2018 pour s'établir à 2 196,6 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse moyenne de 4,4% sur les trois (3). L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 54,4% à fin 2017 à 51,9% à fin 2019 (soit une baisse de 2,5 points de pourcentage) pour une norme communautaire au sein de l'UEMOA d'au plus 70%.

Tableau 3: Evolution de la dette publique de 2017 à 2019 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2017	2018	2019
1	Encours de la dette extérieure	550,2	600,8	750,2
2	Encours de la dette intérieure	1 470,1	1 590,3	1 446,4
3	Encours total	2 020,3	2 191,1	2 196,6
4	PIB	3 713,57	3 950,45	4 230,59
5	Taux d'endettement global (%)	54,4%	55,5%	51,9%

Source : DDPF

La dette du Togo est contractée en monnaie locale et en devises. Elle est structurée en dette intérieure et extérieure.

II.4.1 Évolution de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure est passé de 1 470,1 milliards de francs CFA en 2017 à 1590,3 milliards de francs CFA en 2018, soit une augmentation de 8,2%, avant de baisser de 9,0% en 2019 suite à l'opération de reprofilage pour se situer à 1 446,6 milliards de francs CFA. Il représente 34,2% du PIB à fin 2019. Ce stock est composé des arriérés, du passif de certaines sociétés en liquidation, des engagements envers certaines banques notamment la Banque ouest africaine de développement (BOAD)⁶ ainsi que les montants levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement.

Tableau 4 : Evolution du stock de la dette intérieure (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2017	2018	2019
1	Arriérés	255,0	189,3	49,2
2	Dettes des sociétés d'Etat liquidées	36,2	36,2	36,2
3	Dettes Conventionnelles hors titres publics (BOAD, Allocations DTS et Autres prêts)	224,1	280,2	240,1
4	Titres publics	954,8	1 084,6	1 120,9
5	TOTAL	1 470,1	1 590,3	1 446,4
6	PIB	3 713,57	3 950,45	4 230,59
7	Taux d'endettement intérieur (en %)	39,6%	40,3%	34,2%

Source : DDPF

Pour le financement des investissements, tel que décliné dans le document de stratégie d'endettement annexé à la loi de finances de chaque année, le Trésor public a eu à émettre des obligations par voie d'adjudication et par appel public à l'épargne (APE).

Au 31 décembre 2019, l'encours des emprunts obligataires se chiffre à 1 069,5 milliards de francs CFA contre 807,0 milliards de francs CFA à fin 2017. L'encours des bons du Trésor (BT) à fin décembre 2019 s'élève à 51,4 milliards de francs CFA contre 147,8 milliards de francs CFA en 2017.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2019-2023 avait pour objectif le recours aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels puis un allongement progressif de la maturité des instruments de dette intérieure pour éviter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement.

En 2019, cette orientation a été bien suivie pour ce qui concerne les emprunts extérieurs. Par contre, cela n'a pas été le cas pour les emprunts intérieurs notamment les titres publics. Cette situation s'explique par la politique de restriction de la BCEAO qui a conduit à une limitation du refinancement et la préférence des investisseurs aux instruments de court et moyen termes sur le marché financier régional (1 an et 3 ans).

⁶ Les engagements envers la BOAD ont été reclassés dans la dette intérieure, après la mission du Fonds monétaire international (FMI) de janvier 2017.

Afin de réduire le risque de refinancement sur les cinq (5) prochaines années, le gouvernement compte a négocié des emprunts extérieurs de maturité longue pour racheter la dette intérieure dont la maturité est relativement courte. Il s'agit de l'opération de reprofilage de la dette intérieure. Cette opération a permis de lisser davantage le profil de remboursement de la dette existante.

II.4.2 Évolution de la dette extérieure

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo est majoritairement composé des créances commerciales. Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010. Le taux d'endettement extérieur est passé de 14,8% en 2017 à 17,7% à fin décembre 2019, comme l'illustre le tableau 6.

Tableau 5 : Evolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2017	2018	2019
1	Encours extérieurs	550,2	600,8	750,2
2	PIB	3 713,57	3 950,45	4 230,59
3	Taux d'endettement extérieur (%)	14,8%	15,2%	17,7%

Source : DDPF

II.5 Etat de convergence communautaire

II.5.1 Critères de premier rang

Tout en respectant la norme communautaire ($\geq -3,0\%$), le solde budgétaire dons compris rapporté au PIB est passé de 0% à -0,5% entre 2017 et 2019. Il s'est dégradé en 2020 (-6,1%) à cause des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Le taux d'inflation annuel moyen a baissé sur la période en passant de -0,8% en 2017 à 0,9% en 2018 pour s'établir à 0,7% en 2019, la norme communautaire étant inférieure ou égale à 3,0%.

L'encours de la dette publique rapporté au PIB est en baisse entre 2017 et 2019, en passant de 54,4% en 2017 à 51,9% en 2019 pour une norme communautaire d'au plus 70,0%. Ce taux connaîtrait une hausse de 5,3 points de pourcentage en 2020 pour se situer à environ 57,2 %. Le taux d'endettement de la dette extérieure et celui de la dette intérieure sont respectivement de 17,7% et 34,2% en 2019 contre 15,2% et 40,3% en 2018.

.II.5.2 Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales a peu évolué sur la période. Il est passé de 34,2% en 2017 à 34,3% en 2019 et estimé à 38,9% en 2020 pour une norme communautaire d'au plus 35,0%. Le taux de pression fiscale est passé de 15,2% en 2017 à 14,4% en 2019 et se situerait à 12,3% en 2020 pour une norme communautaire d'au moins 20,0%.

Tableau 6: Evolution des critères de convergence de 2017 à 2019

N°	Critères	Norme	2017	2018	2019
I	<i>Critères de premier rang</i>				
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	$\geq -3\%$	0	-0,7	-0,5
2	Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	-0,8	0,9	0,7
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	$\leq 70\%$	54,4	55,5	51,9
II	<i>Critères de second rang</i>				
1	Masse salariale / recettes fiscales	$\leq 35\%$	34,2	35,7	34,3
2	Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	15,2	13,9	14,4

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

Sur la période 2021-2023, le gouvernement maintiendra une stratégie budgétaire prudente visant la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses. Toutefois, les effets de la crise sanitaire sur les finances publiques ne permettraient pas de respecter les critères de convergence communautaire de l'UEMOA.

CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2021-2023

I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2021-2023

Les principales hypothèses du cadrage macroéconomique 2021-2023, concernent notamment :

- ***le secteur réel :***

- ✓ les projets du plan de riposte anti-Covid-19 ;
- ✓ les réformes dans le secteur agricole et de l'élevage avec d'importants investissements dans le cadre de la mise en œuvre des projets de l'axe 2 du PND ;
- ✓ l'accroissement de la production du coton avec des innovations qui résulterait de la privatisation de la gestion de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo ;
- ✓ l'accroissement de la production de l'industrie manufacturière ;
- ✓ le fonctionnement à pleine capacité de la société SCANMINES pour la production du clinker ;
- ✓ l'accroissement des activités au niveau des transports notamment à l'AIGE et au PAL;
- ✓ le renforcement de la mise en œuvre des projets du PND à travers une actualisation des projets avec le plan de relance d'après Covid-19;
- ✓ l'amélioration du climat des affaires ;
- ✓ le renforcement de l'attractivité du Port Autonome de Lomé (PAL) notamment en matière de manutention des containers et de transbordement.

- ***les finances publiques :***

- ✓ la hausse des recettes publiques sera la résultante de :
 - la progression de l'activité économique et de l'effort de fiscalisation de l'économie ;
 - l'amélioration de la productivité des régies financières ;
 - la réorganisation et la modernisation des services du cadastre et de la conservation foncière ;
 - la mise en place du registre foncier urbain (RFU) de Lomé ;
 - l'installation des stations GPS permanentes facilitant la géo-référenciation des parcelles ;
 - la poursuite de la numérisation du stock du titre foncier existant et de l'ouverture d'un guichet central de liquidation et de paiement des droits.
- ✓ l'évolution des dépenses publiques tiendra compte de la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes ;
- ✓ la politique d'endettement visera à préserver la viabilité de la dette publique du Togo.

- ***la politique monétaire***, déterminée dans le cadre de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), visera à offrir des conditions de financement favorables aux activités économiques tout en veillant à préserver la stabilité des prix et la résilience du système bancaire dans son ensemble.

I.1 Projection du secteur réel

La période 2021-2023 serait sous le sceau de la mise en œuvre du plan de relance de l'activité économique après la Covid-19 en lien avec la politique de développement du gouvernement, contenue dans le PND actualisé. Le taux de croissance du PIB réel passerait de 4,7% en 2021 à 5,8% en 2023.

La branche agriculture devrait croître de 4,6%, 6,1% et 6,0% respectivement en 2021, 2022 et 2023 avec une contribution à la croissance du PIB réel de 0,7 point, 1,0 point et 1,0 point en 2021, 2022 et 2023. Les branches produits alimentaires, autres activités manufacturières, commerce, transports et entreposage ainsi que la branche information et communication seraient également les principales contributrices à la croissance sur la période. Les taux de croissance de ces branches tournent autour de 6% l'an et leurs contributions à la croissance sont comprises entre 0,3% et 0,5% entre 2021 et 2023. Les autres branches telles que l'éducation, santé humaine et l'action sociale ainsi que activités artistiques, sportives, récréatives devraient également bien se comporter sur la période grâce aux différentes réformes en cours dans ces domaines.

Au niveau de la demande, la croissance serait essentiellement portée, sur la période sous-revue, par la consommation finale privée et les investissements privés avec des contributions moyennes respectives de 5,3% et 0,8%.

Tableau 7: Croissance du PIB par secteur 2020-2023 (en pourcentage)

Libellés	2020	2021	2022	2023
Agriculture	4,0	4,6	6,1	6,0
Élevage et chasse	5,6	5,1	6,2	6,7
Sylviculture, exploitation forestière	2,3	3,4	4,1	4,7
Pêche et aquaculture	0,0	6,0	6,0	6,0
Activités extractives	29,3	4,9	5,4	6,3
Produits alimentaires	-3,6	4,9	6,4	7,1
Fabrication de textiles	-0,9	5,4	7,1	6,9
Travail du bois	3,0	2,7	3,6	3,9
Autres activités manufacturières	3,3	6,2	7,5	8,2
Electricité, gaz et eau	-7,4	1,2	2,4	3,7
Construction	-0,6	5,9	4,3	6,3
Commerce	-1,5	4,9	6,1	6,5
Transports et entreposage	-3,3	3,8	5,2	5,5
Hôtel Bar Restaurant	-6,5	6,7	7,4	7,5
Information et communication	1,6	6,4	7,0	7,2
Activités financières et d'assurance	3,3	3,3	5,1	4,6
Activités immobilières	3,9	3,7	2,5	4,2
Activités spécialisées, scientifiques	5,6	3,7	2,4	4,2
Activités d'administration publique	6,7	6,2	3,4	3,4
Education	-6,8	2,4	3,3	4,2
Santé humaine et l'action sociale	5,5	5,2	6,0	5,9
Activités artistiques, sportives, récréatives	-5,4	6,9	8,0	7,8
PIB au prix des facteurs	1,2	4,6	5,2	5,7
TVA	-5,0	6,2	5,7	6,3
Taxes sur le commerce extérieur	-9,3	7,2	5,2	5,7
Autres taxes sur les produits	-0,8	5,1	6,3	6,9
Taxes nettes des subventions	-4,3	6,3	5,6	6,2
PIB au prix du marché	0,7	4,7	5,2	5,8

Source : DGEAE

I.2Projection de l'inflation

Le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB passerait de 1,7% en 2021 à 2,0% en 2022 puis à 1,9% en 2023, respectant la norme communautaire de l'UEMOA. La maîtrise de l'inflation sur cette période serait en partie la conséquence du maintien du soutien du gouvernement au secteur agricole à travers la mise à disposition des intrants nécessaires à la bonne conduite des campagnes agricoles. Cette politique assurerait la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment vivriers.

Tenant compte de ces hypothèses ci-dessus, les principaux résultats du cadrage macroéconomique (hors secteur Finances publiques) se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau 9.

Tableau 8: Quelques données macroéconomiques de 2019 à 2023

Principaux Agrégats (hors Finances publiques)	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réel (%)	0,7	4,7	5,2	5,8
PIB par habitant (FCFA par habitant)	557 930	580 241	607 931	639831
Taux d'inflation (%)	1,0	1,7	2,0	1,9

Source : DGEAE

II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2023

Les perspectives des finances publiques sur la période 2021-2023 reposent principalement sur les hypothèses du cadrage macroéconomique.

II.1 Politique budgétaire

La politique du gouvernement en matière de gestion des finances publiques sur la période 2021-2023 visera une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses. Cependant, la crise sanitaire ayant impacté fortement les finances publiques au cours de l'année 2020, le Togo ne pourra malheureusement pas respecter les critères de convergences communautaires pour la période 2021-2023. Le gouvernement redoublera d'efforts pour revenir aux normes dans le moyen terme.

II.2 Réformes fiscales

Les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes à mettre en œuvre porteront sur :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane ;
- l'extension de la déclaration en ligne aux petites entreprises et le télépaiement afin de réduire aux opérateurs économiques, le temps consacré aux obligations fiscales ;
- l'amélioration de la mobilisation des impôts fonciers en (i) procédant aux impositions et recouvrement des impôts fonciers (ii) sensibilisant les autorités administratives, religieuses et locales ainsi que la population et (iii) poursuivant le recensement fiscal et des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur ;
- l'identification et la formalisation des opérateurs informels en exploitant les données du recensement fiscal ;
- l'extension de l'interconnexion entre l'OTR et les institutions qui interagissent avec des contribuables potentiels notamment la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et la Chambre de Commerce et des Industries du Togo (CCIT) ;

- le développement d'une application en ligne permettant d'effectuer les demandes d'état descriptif et les demandes de mutation ;
- la connexion des bases de données sur le foncier et sur le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers ;
- la mise en place d'un Système d'informations foncières (SIF).

II.3 Mesures d'amélioration des recettes non fiscales

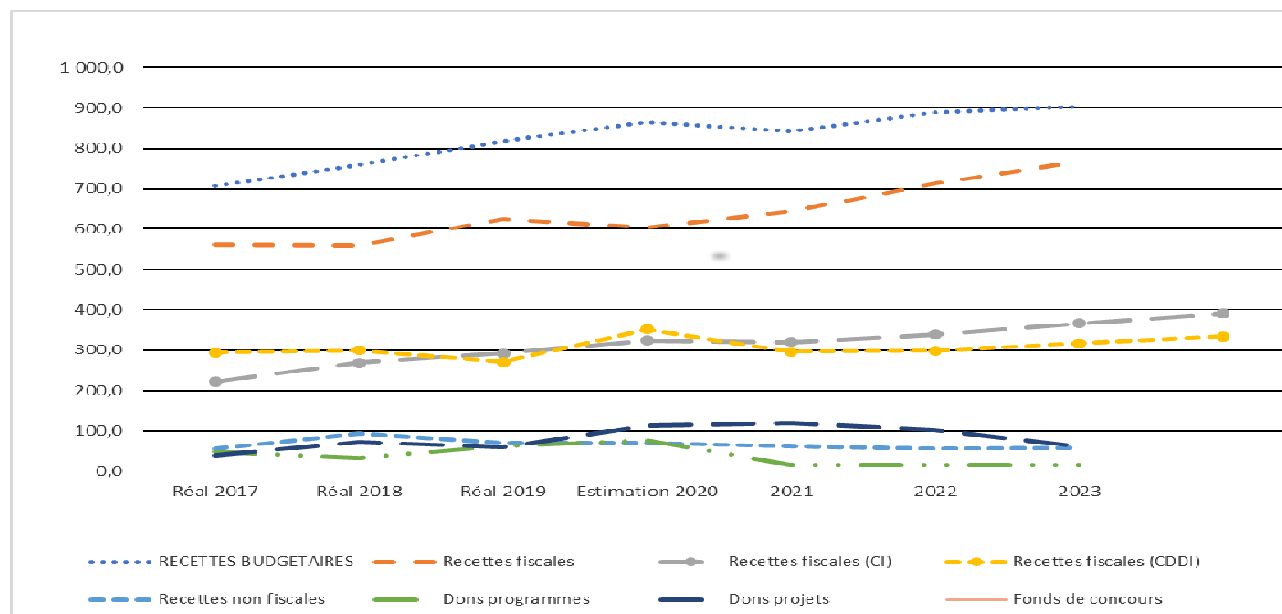
L'amélioration du recouvrement des recettes non fiscales passe par la prise de certaines mesures notamment :

- dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes existantes au niveau de chaque service public ;
- renforcement des contrôles périodiques au niveau des régies de recettes ;
- sensibilisation des services publics à déclarer et reverser au Trésor public les recettes collectées ;
- poursuite de la prospection et la création de nouvelles régies de recettes.

II.4 Projection des recettes et des dépenses budgétaires

II.4.1 Projection des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires pour l'année 2021 s'élèveraient à 842,9 milliards de francs CFA en diminution de 2,7 % par rapport à 2020. Elles sont projetées à 887,7 milliards de francs CFA et 903,5 milliards de francs CFA respectivement en 2022 et 2023. Elles progresseraient en moyenne de 3,5% sur la période. La hausse constatée serait liée aux efforts de mobilisation des recettes internes et externes. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée.

Graphique 5: Trajectoire des recettes budgétaires 2017-2023

Source : DGBF

II.4.2 Recettes fiscales

En matière de recettes fiscales, les orientations stratégiques des administrations fiscale et douanière porteront sur des programmes de réformes fiscales du gouvernement. La mise en œuvre de ces réformes permettra d'atteindre un niveau de recettes fiscales de 644,6 milliards de francs CFA, 713,5 milliards de francs CFA et 767,4 milliards de francs CFA respectivement pour 2021, 2022 et 2023, soit une croissance moyenne de 9,1% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure à hauteur de 331,6 milliards de francs CFA, 368,5 milliards de francs CFA et 397,8 milliards de francs CFA respectivement pour les années 2021, 2022 et 2023 et par la fiscalité de porte pour 313 milliards de francs CFA, 345 milliards de francs CFA et 369,5 milliards de francs CFA sur la même période. Les recettes des impôts et des douanes connaîtront une hausse moyenne respective de 9,5% et 8,7% entre 2021 et 2023.

II.4.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales seraient de 62,3 milliards de francs CFA, 56,6 milliards de francs CFA et 57,3 milliards de francs CFA respectivement en 2021, 2022 et 2023, en régression moyenne de 4,0% sur la période. La baisse constatée entre 2021 et 2022 est due essentiellement à la fin du paiement des redevances téléphoniques des deux (02) sociétés de téléphonie mobile. La régression constitue un défi à relever à travers la poursuite des mesures engagées.

II.4.4 Dons

Les prévisions de dons s'établiraient à 136 milliards de francs CFA en 2021 ; 117,6 milliards de francs CFA en 2022 et 78,9 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 23,2% sur la période, essentiellement imputable à la baisse des dons projets.

Les dons programmes (appuis budgétaires) seraient de 16,5 milliards de francs CFA en 2021 et resteraient identiques sur la période.

Les dons projets s'élèveraient respectivement à 119,5 milliards de francs CFA, 101,1 milliards de francs CFA et 62,4 milliards de francs CFA pour 2021, 2022 et 2023, soit une baisse moyenne de 26,8 % sur la période. Cette régression s'explique par la mise en application du nouveau manuel de sélection des projets qui exige la maturité des projets avant leur inscription au PIP ainsi que l'imprévisibilité des financements des partenaires.

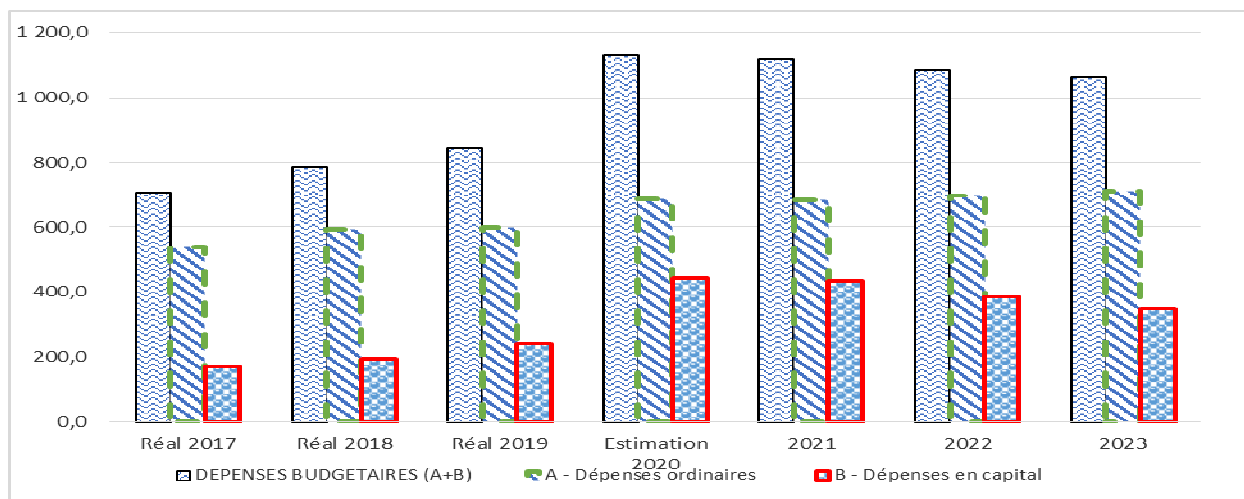
II.4.5 Les dépenses budgétaires

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2021-2023 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social.

L'objectif du gouvernement en matière de la maîtrise des dépenses publiques portera sur l'efficacité et l'efficience dans les choix stratégiques et la gestion des allocations budgétaires, à travers l'opérationnalisation des budgets-programmes dans toute l'administration publique dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats.

Les dépenses budgétaires pour l'année 2021 s'élèveraient à 1 117,7 milliards de francs CFA contre 1 129,6 milliards de francs CFA en 2020. Elles sont projetées à 1 084,3 milliards de francs CFA en 2022 et à 1 061,2 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 2,6% sur la période.

Graphique 6: Histogrammes des dépenses budgétaires 2017-2023

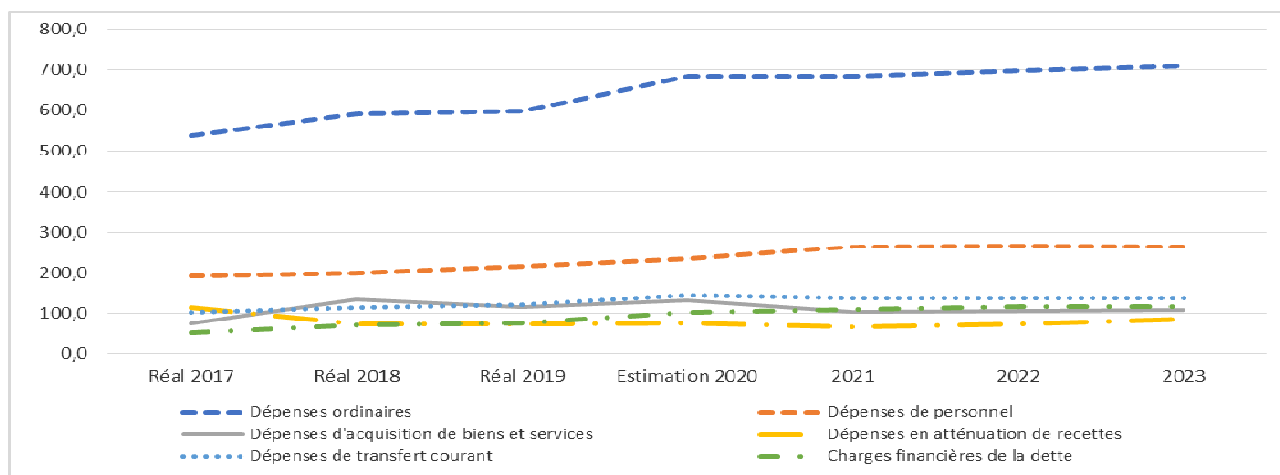


Source : DGBF

En 2021, les prévisions des dépenses budgétaires afficheront une prédominance des projets d'investissement (38,8%) et des dépenses de personnel (23,7%).

II.4.6 Dépenses ordinaires

Graphique 7: Trajectoire des dépenses ordinaires 2017-2023



Source : DGBF

La projection des dépenses ordinaires se décline en grandes masses comme suit :

a) Dépenses de personnel

Les prévisions de la masse salariale sur la période 2021-2023 seraient respectivement de 264,7 milliards de francs CFA, 266 milliards de francs CFA et 264,5 milliards de francs CFA, représentant en moyenne 35,9% des recettes fiscales sur la même période pour une norme communautaire inférieure ou égale à 35,0%.

L'augmentation des traitements et salaires serait essentiellement due à la prise en compte de l'effet financier de l'indemnité de départ à la retraite des agents de l'Etat, des recrutements sectoriels prévus en 2020 et à la révision de la situation administrative du personnel de l'Etat.

b) Biens et Services

Les dépenses d'acquisition de biens et services relatives au fonctionnement courant des services de l'administration, connaîtraient une progression moyenne de 1,8% sur la période 2021-2023. La régression en 2021 serait essentiellement due à la non-reconduction de certaines dépenses (dépenses liées à la lutte contre la Covid-19, organisation des élections etc.). La hausse de ces dépenses prévue en 2022 et 2023 est due à la prise en compte de certains besoins additionnels exprimés par les services publics. Ainsi, ces dépenses sont prévues en 2021, 2022 et 2023 pour des montants respectifs de 103,7 milliards de francs CFA, 104,7 milliards de francs CFA et 107,6 milliards de francs CFA.

c) Transferts courants

Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 137,7 milliards de francs CFA en 2021 ; 136,7 milliards de francs CFA en 2022 et 135,7 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 0,7%.

d) Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette sont projetées à 110,1 milliards de francs CFA, 114,9 milliards de francs CFA et 116 milliards de francs CFA respectivement en 2021, 2022 et 2023, soit une hausse moyenne de 2,7% sur la période.

e) Dépenses en atténuation de recettes

Les dépenses en atténuation de recettes sont projetées à 67,3 milliards de francs CFA, 75,3 milliards de francs CFA et 86,5 milliards de francs CFA respectivement en 2021, 2022 et 2023.

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 683,5 milliards de francs CFA en 2021 à 710,3 milliards de francs CFA en 2023, soit une hausse moyenne sur la période de 1,9% portée essentiellement par la hausse des dépenses en atténuation de recettes (13,4%).

II.4.7 Dépenses en capital

La projection des dépenses en capital tient compte du programme d'investissements publics (PIP) élaboré sur la période 2021-2023 et des dépenses d'investissements hors PIP. Sur cette période, le PIP a prévu des investissements de 467,1 milliards de francs CFA en 2021, 492 milliards de francs CFA en 2022 et de 313,5 milliards de francs CFA en 2023. Sur la même période, les dépenses d'investissements hors PIP sont évaluées à 11,8 milliards de francs CFA, 13,1 milliards de francs CFA et 12,5 milliards de francs CFA, en hausse moyenne de 3,3% sur la période. Les projets d'investissement sont projetés à 422,4 milliards de francs CFA en 2021 ; 373,5 milliards de francs CFA en 2021 et 338,4 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 10,5%. Elles se décomposent en projets d'investissement sur ressources propres pour 172,9 milliards de francs CFA, 176 milliards de francs CFA , 176,4 milliards de francs CFA et en projets d'investissement financés sur ressources extérieures pour 249,5 milliards de francs CFA, 197,5 milliards de francs CFA, 162 milliards de francs CFA respectivement en 2021, 2022 et 2023.

Ces prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et d'une amélioration sensible du taux d'absorption des crédits qui devraient conduire à une dépense réelle en augmentation sensible par rapport à celles observées ces dernières années. Pour améliorer le taux d'absorption et l'efficacité de la dépense, le gouvernement s'est engagé sur la voie de la maîtrise des procédures de passation des marchés publics et de décaissement des bailleurs à travers les sensibilisations et la formation des acteurs.

II.5 Solde budgétaire et financement

II.5.1 Solde budgétaire

Le solde budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB serait de -6% en 2021 contre -6,1% en 2020. Il se situerait à -4% en 2022 et -3% en 2023. Le non-respect de la norme communautaire en 2021 et 2022 serait dû à l'impact négatif de la Covid-19 sur les finances publiques.

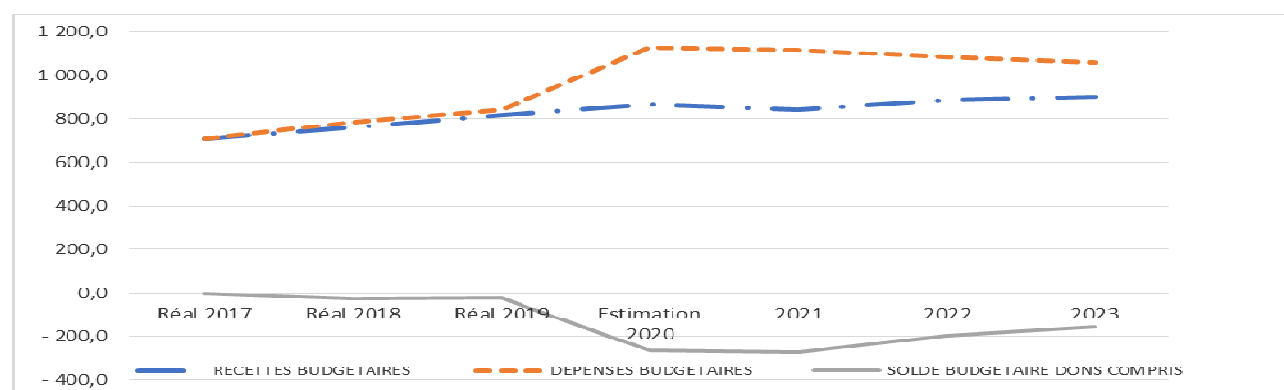
Les soldes budgétaires ainsi dégagés sur la période 2021-2023 seront financés par ceux des opérations de trésorerie.

Tableau 9: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2017	Réal 2018	Réal 2019	Estimation 2020	2021	2022	2023
1	RECETTES BUDGETAIRES	707,3	759,4	818,5	866,6	842,9	887,7	903,5
2	DEPENSES BUDGETAIRES	708,2	787,0	840,4	1 129,6	1 117,7	1 084,3	1 061,2
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-0,9	-27,6	-21,9	-263,0	-274,8	-196,5	-157,7

Source : DGBF

Graphique 8: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire



Source : DGBF

II.5.2 Financement du solde budgétaire

- Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées des emprunts projets, des emprunts obligataires (titres publics) et des autres emprunts. Elles passeront de 657,2 milliards de francs CFA à 674,5 milliards de francs CFA entre 2020 et 2021, soit une diminution de 2,6%. Les ressources de trésorerie sont projetées à 651,3 milliards de francs CFA et 618,7 milliards de francs CFA respectivement pour 2022 et 2023 soit une régression moyenne de 4,2%.

- Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure. Ces charges passeraient de 394,2 milliards de francs CFA en 2020 à 399,6 milliards de francs CFA

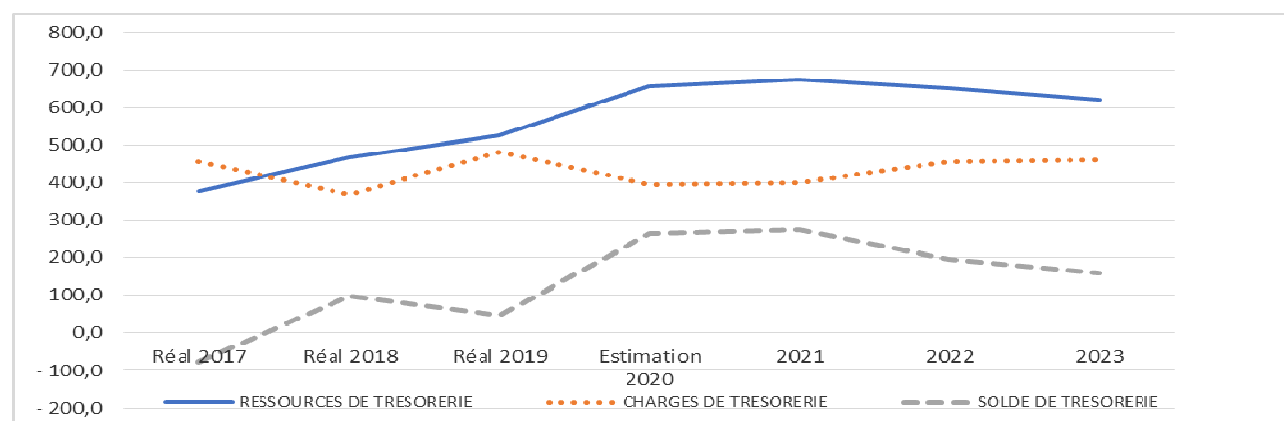
en 2021 et de 454,8 à 461 milliards de francs CFA respectivement pour 2022 et 2023, soit une progression moyenne de 7,6% sur la période de projection.

Tableau 10: Projection des ressources et des charges de trésorerie 2021-2023 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2017	Réal 2018	Réal 2019	Estimation 2020	2021	2022	2023
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	376,8	467,0	525,4	657,2	674,5	651,3	618,7
2	CHARGES DE TRESORERIE	455,7	368,8	480,6	394,2	399,6	454,8	461,0
3	SOLDE DE TRESORERIE	-78,9	98,2	44,8	263,0	274,8	196,5	157,7

Source : DGBF, DDPF

Graphique 9: Evolution des ressources, charges et solde de trésorerie



Source : DGBF

II.6 Ressources et charges de l'Etat

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. Les charges de l'Etat quant à elles sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

Sur la période 2017-2019, les ressources de l'Etat ont connu un accroissement moyen de 11,4% passant de 1084,1 milliards de francs CFA en 2017 à 1343,9 milliards de francs CFA en 2019. Elles sont estimées à 1523,8 milliards de francs CFA en 2020.

Les charges de l'Etat ont observé la même tendance, passant de 1163,9 milliards de francs CFA en 2017 à 1321,0 milliards de francs CFA en 2019, soit un accroissement de 6,8%. Pour l'année 2020, les charges sont estimées à 1523,8 milliards de francs CFA.

Sur la période 2021-2023, la politique budgétaire prudente du gouvernement envisage de respecter les principes en matière de gestion des finances publiques notamment le principe d'équilibre budgétaire. Ainsi, la loi de finances s'équilibrerait en ressources et charges et passerait de 1517,4 milliards de francs CFA en 2021 à 1522,2 milliards de francs CFA en 2023.

Tableau 11: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)

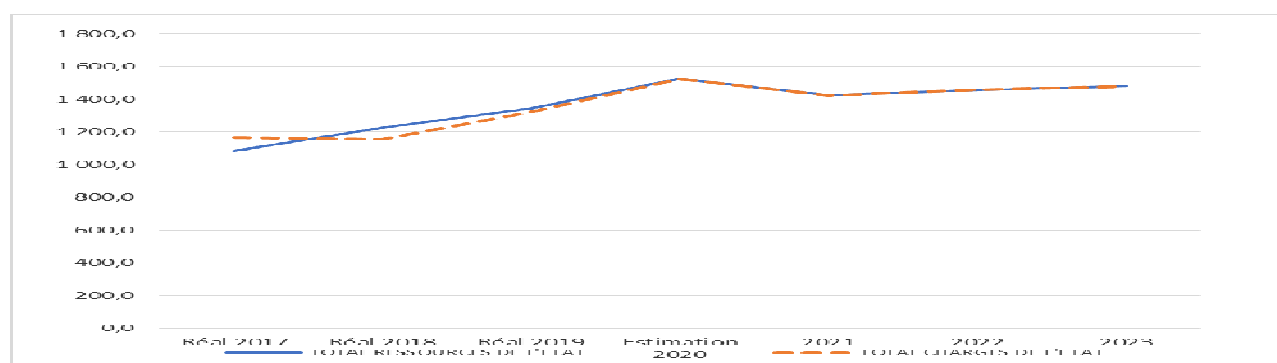
N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2017	Réal 2018	Réal 2019	Estimation 2020	2021	2022	2023
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT	1 084,1	1 226,4	1 343,9	1 523,8	1 517,4	1 539,1	1 522,2
2	TOTAL CHARGES DE L'ETAT	1 163,9	1 155,8	1 321,0	1 523,8	1 517,4	1 539,1	1 522,2

Source : DGBF

Tableau 12: Quelques indicateurs des finances publiques

	2021	2022	2023
en % du PIB			
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	18,4%	18,1%	17,1%
A - Recettes fiscales	12,6%	13,0%	12,9%
B - Recettes non fiscales	1,4%	1,2%	1,1%
C - Dons	3,0%	2,4%	1,5%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	24,4%	22,1%	20,1%
A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)	14,9%	14,2%	13,5%
1 - Dépenses de personnel	5,8%	5,4%	5,0%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	2,3%	2,1%	2,0%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	1,5%	1,5%	1,6%
4 - Dépenses de transfert courant	3,0%	2,8%	2,6%
5 - Charges financières de la dette	2,4%	2,3%	2,2%
B - Dépenses en capital	9,5%	7,9%	6,7%
SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)	-6,0%	-4,0%	-3,0%
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	14,7%	13,3%	11,7%
IV - CHARGES DE TRESORERIE	8,7%	9,3%	8,7%
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	33,2%	31,4%	28,9%
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	33,2%	31,4%	28,9%
Solde budgétaire primaire intérieur	-1,1%	0,0%	0,8%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	-3,6%	-1,7%	-0,8%
en % des recettes fiscales			
Masse salariale	41,1%	37,3%	34,5%

Source : DGBF

Graphique 10: Evolution des ressources et des charges de l'Etat

Source : DGBF

II.7 Politique d'endettement

Suivant la politique économique définie par le gouvernement à travers sa stratégie de développement, l'ambition est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 10 à 15 ans le groupe des pays

émergents. Dans un tel contexte, la problématique actuelle en matière de gestion saine de la dette et de surveillance de l'endettement doit reposer sur la définition de la vision de l'Etat, une délimitation du champ de la politique d'endettement, une définition des principes directeurs et des orientations générales ainsi que des axes stratégiques.

La volonté affirmée par le gouvernement est de faire du Togo un pays disposant d'une stratégie efficiente de financement de son développement avec une gestion efficace de sa dette publique. Cette stratégie doit couvrir toutes les dettes de l'administration centrale, des collectivités territoriales (dettes extérieure et intérieure) et la dette garantie ou avalisée par l'Etat.

Il s'agit des emprunts :

- intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat ;
- intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat ;
- des entreprises publiques et privées garantis par l'Etat ou par ses démembrements.

Grace à l'obtention auprès du FMI, en 2017, d'une facilité élargie de crédit et à la mise en œuvre d'une gestion budgétaire plus efficace, le Togo a vu se rouvrir les possibilités d'emprunt à des conditions préférentielles auprès des bailleurs de fonds internationaux. Ces facilités seront mises au service du financement des investissements structurants, notamment pour les infrastructures de transport, les équipements de production et de transport d'électricité et les équipements de gestion de l'eau.

La mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique permettra d'avoir : (i) un cadre juridique et institutionnel renforcé, amélioré, harmonisé et intégrant les meilleures pratiques internationales en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique (Front, Middle, et Back Offices) ; (ii) une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans la chaîne d'endettement ; (iii) un meilleur contrôle des actes d'endettement public et (iv) une gestion opérationnelle de la dette publique.

II.8 Perspectives des convergences communautaires

Durant la période sous-revue, la politique budgétaire sera menée dans un souci du respect, à l'horizon 2023, de la majorité des critères de convergence communautaires. Ainsi, le gouvernement s'emploiera à améliorer le niveau des recettes tout en maîtrisant les dépenses budgétaires. Ces actions permettront d'obtenir les niveaux de soldes budgétaires sur PIB de -6% en 2021, -4,0% en 2022 et -3% en 2023. La masse salariale rapportée aux recettes fiscales serait de 41,1%, 37,3% et 34,5% pour les trois années considérées. Quant au taux de pression fiscale, il serait de 12,6%, 13% et 12,9%.

Tableau 13: Evolution des critères de convergences de 2021 à 2023

N°	Critères	Norme	2021	2022	2023
I	Critères de premier rang				
1	Solde budgétaire dons compris / PIB (en %)	≥ -3	-6,0	-4,0	-3,0
2	Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	1,7	2,0	1,9
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB (en %)	≤ 70	59,8	60,0	59,0
II	Critères de second rang				
1	Masse salariale / recettes fiscales (en %)	≤ 35	41,1	37,3	34,5
2	Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20	12,6	13,0	12,9

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES EN MATIERE D'ALLOCATION GLOBALE DES RESSOURCES

I Plan national de développement (PND) 2018-2022

Nouveau cadre de référence en matière de développement, le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté, des inégalités et la préservation de l'environnement.

I.1 Les grands axes du PND 2018-2022

Le Plan national de développement 2018-2022 s'appuie sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale. Son orientation est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

- **Axe stratégique 1** : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- **Axe stratégique 2** : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- **Axe stratégique 3** : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

I.1.1 Quelques grandes actions par axe du PND

Les principaux défis auxquels le gouvernement doit s'attaquer au cours de la mise en œuvre de ce plan pour mieux assurer la transformation structurelle de l'économie sont principalement :

Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région

- le développement d'une chaîne logistique et de transport autour du Port autonome de Lomé en l'intégrant à un réseau de transport rénové en vue de créer un hub logistique et un corridor de développement compétitifs ;
- le parachèvement des réformes du cadre juridique de régulation du secteur des TIC, la réduction des coûts et l'amélioration de la connectivité pour progresser rapidement vers la digitalisation de l'économie ;
- l'amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes qui se traduit par une administration dont les performances doivent être renforcées pour accompagner la transformation de l'économie ;

Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives

- le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, transformation et recherche) y compris la réforme du foncier ;
- le développement des chaînes de valeur dans le secteur des industries manufacturière, artisanale et extractive par la création de parcs industriels intégrés et tournés vers des industries exportatrices et intensives en main d'œuvre (exemple de l'industrie textile), ainsi que le développement de la transformation des filières des phosphates et le renforcement de la filière de transformation du calcaire ;
- la réduction du déficit en fourniture de services énergétiques.

Axe 3: Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

- l'amélioration de l'accès équitable des populations à l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail ;
- le renforcement de l'accès des populations togolaises aux soins de santé/nutrition universels ;
- le renforcement de l'accès des populations, en particulier les jeunes et les femmes, à un emploi productif, décent et durable ;
- l'amélioration du système de protection sociale et civile ;
- le renforcement de l'équité et l'égalité de genre ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement et à des services énergétiques domestiques durables

1.2 Plan de financement du PND

Chacune de ces trois ambitions mobilisera les ressources internes et externes en recherchant des dispositifs de financement innovants faisant largement appel à l'investissement privé.

Suivant le schéma de financement, le coût global du PND 2018-2022 est estimé à 4.622,2 milliards de francs CFA. Il sera financé à concurrence de 35,1% par le budget de l'Etat, soit 1.623,1 milliards de francs CFA, le reste, soit 64,9% du coût global sera financé par le secteur privé.

Le financement public sera prioritairement porté par des dons et des emprunts extérieurs à des taux concessionnels. Ces financements à conditions préférentielles seront obtenus grâce à la mobilisation des bailleurs internationaux rendue possible par l'obtention auprès du FMI d'une facilité élargie de crédit. Les financements sur ressources intérieures seront en priorité consacrés aux actions prévues dans le cadre de l'axe 3 qui mettront l'accent sur les investissements sanitaires et sociaux ainsi que sur l'éducation et la formation, renforçant ainsi la cohésion nationale et la qualité de vie de la population.

Tableau 14: Schéma de financement public du PND (en milliard de francs CFA)

N°	Libellés	A	B	C	Total
		2020	2021	2022	
1	Ressources internes	130,8	131,3	151,3	413,3
2	Ressources externes	203,6	248,5	300,6	752,7
3	Investissement public	334,3	379,8	451,8	1 166,0

Source : DGBF/PND 2018-2022

1.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé

Le gouvernement a entrepris une série de mesures de réformes en vue de créer un cadre des affaires propice à l'investissement pour une mise en œuvre réussie du PND.

Du domaine de la fiscalité, il s'agit entre autres, du « transfert de propriété » avec la fusion des formalités et surtout la réduction drastique du coût des droits d'enregistrement et de conservation foncière. La dématérialisation des procédures, la télé déclaration et télépaiement en ce qui concerne le paiement des impôts et taxes au niveau de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et des cotisations sociales au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ainsi que la suppression d'une dizaine d'impôts dans le nouveau Code des impôts.

Du domaine de l'énergie, notons « le raccordement à l'électricité » dont les frais « moyennes tensions » sont réduits de 50%, « l'obtention du permis de construire » basée sur la dématérialisation des procédures, mais surtout du cadre réglementaire des dispositions portant sur les contrôles techniques. Un accent particulier a été aussi mis sur la « création d'entreprises » axée sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme portant création d'une SARL par acte sous seing privé et la réduction des délais de création d'entreprises.

S'agissant du règlement des litiges commerciaux, la réforme est aussi visible au niveau de « l'exécution des contrats » avec l'adoption d'une nouvelle loi du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise en vue d'une efficacité dans le règlement des litiges commerciaux. Le gouvernement a par ailleurs procédé au renforcement de la plateforme portant sur l'autonomisation des procédures relatives aux contentieux commerciaux en procédant à l'actualisation de la plateforme de télé-procédures pour le traitement de cette catégorie de contentieux.

A ces indicateurs, s'ajoute celui de « sûreté mobilière » qui concerne les réformes du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Il s'agit ici de la numérisation de tous les dossiers du RCCM, l'immatriculation des nouveaux dossiers, l'interconnexion de la base de données du RCCM et du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), et la mise en ligne de la base de RCCM.

S'agissant du transfert des titres de propriété, des mesures ont été prises en vue de réduire les coûts et délais inhérents à la mutation des propriétés. Il s'agit de (i) l'adoption, par la loi de finances gestion 2013, de la réduction des taux des droits d'enregistrement et taxes additionnelles qui sont passés de 9% ou 8% à un taux unique de 6%, (ii) la Parution mensuelle des avis de demandes d'immatriculation au Journal Officiel de la République Togolaise (JORT), contre une

parution biannuelle par le passé.

Enfin, il vient s'ajouter l'adoption par l'Assemblée Nationale, du nouveau code des investissements pour améliorer le climat des affaires.

Il faut rappeler qu'avec une dizaine de réformes réalisées entre juin 2017 et mai 2018, le Togo a amélioré son environnement des affaires sur six indicateurs lui permettant de se hisser dans la liste des 10 pays les plus réformateurs au monde depuis 2019 (selon les rapports Doing Business 2019 et 2020). Par ailleurs, avec un bond de 40 places, le climat des affaires s'est aussi significativement amélioré dans le pays et lui a permis de se hisser au 3^{ème} rang des pays réformateurs au monde et 1^{er} en Afrique, selon le même rapport pour 2020.

Nonobstant la réalisation des mesures suscitées, le gouvernement s'emploiera dans les années futures à continuer l'amélioration des indicateurs Doing Business du pays afin d'attirer le secteur privé dans la mise en œuvre du PND.

II Les priorités du DPBEP en lien avec le PND

Le DPBEP constitue la traduction financière de la politique gouvernementale et de ses priorités sur la période triennale (2021-2023). Il est l'expression de la marche du gouvernement vers l'atteinte des objectifs définis dans le référentiel national de développement.

Le DPBEP 2021-2023, élaboré en prélude à la loi de finances initiale (LFI) 2021, contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et des priorités du gouvernement définies dans le PND.

II.1 Quelques grands projets d'investissements en liens avec les orientations du PND

Tableau 15: Liste de quelques grands projets

N°	Intitulé du projet	Secteur
Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région		
1	Projet de réhabilitation de la route Lomé - Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance et le fonctionnement de l'Unité de gestion de projet	Transport
2	Travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalime (120km) et de construction des bassins de Todman , ségbé et d'Adidogomé	Transport
3	Projet de développement d'une plateforme logistique multiservice (PLM) centrée sur les atouts du port autonome de Lomé	Transport
4	Projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo)	Economie numérique
Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives		
1	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole (Pro MIFA)	Agriculture
2	Projet de développement de l'aquaculture au Togo	Agriculture
3	Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)	Agriculture
4	Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL)	Energie
5	Construction du parc industriel d'adéticopé	Industrie

Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion		
1	Projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST)	Energie
2	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest	Environnement
3	Projet d'alimentation en Eau Potable de la ville de Kara et ses environs	Eau
4	Projet de construction scolaire: Phase 1	Education
5	Projet Education Accès et Equité	Education
6	Centre d'excellence africain: Impact pour le développement Phase 2	Education
7	Projet de renforcement des systèmes de santé (PRSS)	Santé
8	Projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU)	Cadre de vie

Source : DGBF/PIP 2021-2023

II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP 2021-2023 par axe du PND

Le financement du PND par l'Etat se fait à travers les projets d'investissements retenus dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP).

Dans le PIP 2021-2023 figurent les projets en cours d'exécution et les nouveaux projets. La part importante des projets en cours s'explique par le fait que les grands projets structurants au niveau du ministère chargé de l'agriculture (PNIASAN), ceux du ministère chargé des infrastructures (le développement du réseau routier national) ainsi que les deux grands projets initiés par le gouvernement en faveur des secteurs sociaux (PUDC et PAPV) sont repris par le PND. Quant aux nouveaux projets, la plupart n'ont pas encore bouclé les études de faisabilité nécessaires à leur admission au PIP. Un fonds pour le financement des études de faisabilité des projets structurants du PND à inscrire au PIP est prévu à cet effet.

Le tableau ci-après donne le détail de la répartition des projets du PIP 2021-2023 par Axe du PND.

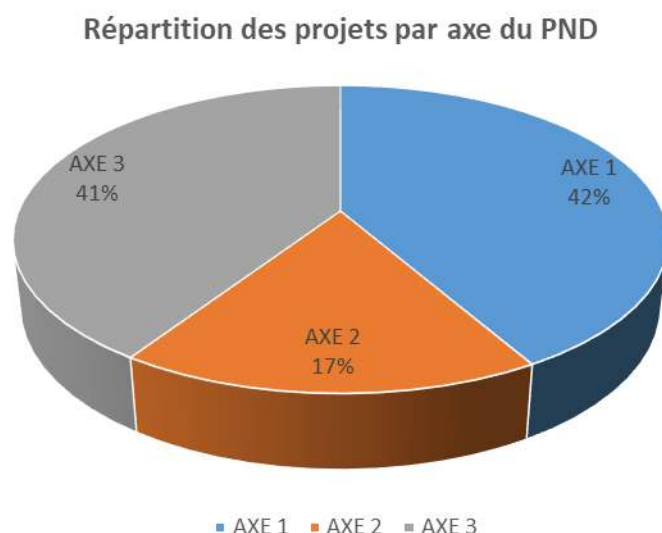
Tableau 16: Répartition des projets du PIP 2021-2023 par axe du PND

AXES DU PND	2 021	2 022	2 023	TOTAL
AXE1	189 051 514	225 146 876	116 189 376	530 387 766
<i>A-Nouveaux Projets</i>	<i>8 200 000</i>	<i>6 150 000</i>	<i>4 650 000</i>	19 000 000
<i>B-Projets en cours</i>	<i>180 851 514</i>	<i>218 996 876</i>	<i>111 539 376</i>	511 387 766
AXE2	95 188 085	89 097 783	39 836 207	224 122 075
<i>A-Nouveaux Projets</i>	<i>0</i>	<i>3 566 190</i>	<i>3 566 190</i>	7 132 380
<i>B-Projets en cours</i>	<i>95 188 085</i>	<i>85 531 593</i>	<i>36 270 017</i>	216 989 695
AXE3	182 827 830	177 792 730	157 492 839	518 113 399
<i>A-Nouveaux Projets</i>	<i>15 279 643</i>	<i>23 614 421</i>	<i>28 568 140</i>	67 462 204
<i>B-Projets en cours</i>	<i>167 548 187</i>	<i>154 178 309</i>	<i>128 924 699</i>	450 651 195
Total Général	467 067 430	492 037 388	313 518 422	1 272 623 239

Source : DPPD

Ainsi, sur la période considérée, le gouvernement financera le PND à concurrence de 41,7% pour l'Axe 1 ; 17,6% pour l'Axe 2 et 40,7% pour l'Axe 3.

Graphique 11: Répartition des projets par axe du PND



Source : DPPD

II.3 Quelques principales actions prioritaires au niveau sectoriel

Le budget de l'Etat, gestion 2021 financera, à travers les différents secteurs de l'administration centrale, les actions prioritaires ci-après :

Dans le domaine de la santé, l'action du gouvernement portera sur la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers : (i) la poursuite des actions sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 notamment la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures sanitaires ; (ii) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle, le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (iii) le renforcement de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (iv) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés et les autres produits de santé de qualité et (v) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition.

En ce qui concerne les infrastructures, l'accent sera mis sur la modernisation du transport routier par (i) la construction des infrastructures routières nationales à travers la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou ; (ii) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires par la poursuite de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la RN17 sur le tronçon Sokodé-Bassar, des travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé et de construction des bassins de Todman , Ségbé et d'Adidogomé et des travaux de réhabilitation et de renforcement du tronçon Lomé-Vogan-Anfoin, le projet de développement d'une plateforme logistique multiservice (PLM) centrée sur les atouts du port autonome de Lomé ainsi que (iii) le

développement du transport urbain de masse par le renouvellement du parc automobile de la SOTRAL.

Au niveau du secteur agricole, on retiendra : (i) la mise en place d'Agropoles fédérant plusieurs activités à travers le projet de transformation agroalimentaire du Togo; (ii) l'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) destiné à mobiliser de crédits auprès de banques commerciales et systèmes financiers décentralisés au profit d'exploitants agricoles, d'acheteurs de produits agricoles et de promoteurs d'unités de transformation agroalimentaire entre autres (projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) ; (iii) le développement de coopératives enrôlant plus d'agriculteurs ; (iv) le développement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP); (v) le développement rizicole par la mise en œuvre du projet de développement intégré de la plaine de Mô (PDRIMô), du projet de développement rizicole de la plaine de Djagblé (PDRD) ainsi que le Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la Plaine de l'OTI (PATA-OTI), la construction d'un abattoir équipé dans l'IFAD de Barkoissi et le Projet de développement de l'aquaculture au Togo.

Concernant l'économie numérique, les actions du gouvernement viseront en 2020 à renforcer la diffusion et l'intégration du numérique dans tous les secteurs de l'économie nationale à travers des actions telles que : (i) le développement et la modernisation des services numériques ; (ii) le renforcement des infrastructures de connectivité numérique par la poursuite du projet West African regional communications infrastructure program (WARCIP); (iii) la digitalisation de la vie socioéconomique à travers la poursuite des projets Environnement numérique de travail (ENT) le projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo) et l'Appui à la gestion de la subvention des engrais par téléphonie mobile (Agri-PME).

Dans le domaine du commerce, l'action gouvernementale se focalisera sur le renforcement de la compétitivité commerciale. A cet effet, les priorités pour 2021 porteront sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite des projets de facilitation du commerce et compétitivité des services logistiques au Togo, et de reconstruction du marché de Kara et de Lomé; (ii) le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel à travers le programme cadre intégré renforcé CIR et le projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo : PRODAK-Togo.

En ce qui concerne le tourisme, les priorités pour 2021 porteront sur le développement du tourisme d'affaires par : (i) le développement du tourisme vert (aménagement de la cascade de Womé et du site d'Avévé) et (ii) la valorisation touristique du patrimoine culturel (site des hauts fourneaux de Nangbani).

S'agissant du domaine de l'industrie, l'action du gouvernement portera sur le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement, intégrée au reste de l'économie et créatrice d'emplois à travers : la construction du parc industriel d'Adéticopé.

Dans le domaine de la culture, l'accent sera mis sur le renforcement et la modernisation du secteur culturel à travers; (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel et (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique.

S'agissant des sports et loisirs, le gouvernement mettra l'accent sur le développement des

activités sportives et des loisirs à travers (i) la modernisation des infrastructures de sport et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar et (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire.

Concernant le secteur de la justice, la politique de l'Etat sera axée sur l'accès équitable à la justice à travers : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions et (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs.

Au niveau des affaires étrangères, l'Etat focalisera son attention en 2021 sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

Sur le plan de la décentralisation, les priorités pour 2021 porteront sur le renforcement de la gouvernance locale à travers (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des projets d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ainsi que (ii) la sensibilisation sur les enjeux et défis de la décentralisation.

S'agissant de la fonction publique, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation de l'administration publique à travers (i) le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD) ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du travail dans les TPE/PME et (iii) le projet de Renforcement de la Gouvernance Publique (PRGP).

Dans le domaine de l'énergie, l'accent sera mis sur (i) la diversification des sources de production d'énergies et l'amélioration de l'accès à l'énergie à faible coûts à travers la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto et le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL) ; (ii) la promotion des énergies renouvelables à faibles coût par le projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST) ainsi que la poursuite de l'électrification rurale et l'intensification de la promotion du gaz domestique ; (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur énergétique par les projets de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et d'assistance au secteur de l'énergie du Togo (PASET) de même que (iv) l'amélioration de la couverture du pays en distribution d'hydrocarbures à travers la normalisation de la distribution des hydrocarbures.

S'agissant du domaine des mines, la politique du gouvernement sera axée sur la poursuite des efforts de recherche minière et géologique pour l'exploration, l'exploitation et le respect par les entreprises de leurs responsabilités sociétales dans l'exploitation des minerais par la réalisation du projet de développement et de gouvernance minière et l'équipement en matériels d'analyses chimiques, géochimiques et physiques du laboratoire des mines.

Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement veillera à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement. Les priorités porteront sur l'amélioration des services d'eau potable, des ouvrages et équipements d'hygiène et

d'assainissement aux populations à travers (i) le renforcement de l'hydraulique villageoise dans les 5 régions par la mise en œuvre des projets eau et assainissement au Togo (PEAT 1/PEAT 2) et d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara), le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 2) et le programme national de développement eau (PND Eau); (ii) le renforcement des ouvrages et équipements d'assainissement dans les 5 régions du pays par les projets d'aménagement urbain du Togo (PAUT 2), le projet d'aménagement de la dépression de Togo 2000, le Projet d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des rues urbaines et le Projet de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de la zone Oba à Lomé.

S'agissant du secteur de l'urbanisme et de l'habitat, les priorités du gouvernement porteront sur (i) la mise en œuvre du projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU) ; (ii) la densification du réseau géodésique de référence et de nivellement par la construction et la réhabilitation des bornes géodésiques ainsi que (iii) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.

Au niveau de l'environnement, le gouvernement veillera à assurer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique à travers : (i) le renforcement de la lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre du projet d'appui à la lutte contre le changement climatique et le programme national de reboisement (PNR) du Togo : Phase 1 ; (ii) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (iii) la lutte contre les pollutions et nuisances par le projet de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ; (iv) la promotion d'un développement durable et la résilience aux changements climatiques ainsi que la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources forestières et (v) la gestion et le recyclage des déchets par la mise en œuvre du plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF) .

S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale, le gouvernement veillera à renforcer la protection sociale et civile à travers : (i) la poursuite du projet d'urgence de développement communautaire (PUDC) et du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (ii) la promotion de la couverture maladie universelle ; (iii) la mise en œuvre du projet de développement des filets sociaux et des services de base ainsi que (iv) le renforcement de la protection des enfants.

En ce qui concerne l'inclusion de tous les togolais au processus de développement, les priorités du gouvernement porteront sur le renforcement de l'équité et de l'égalité du genre à travers : (i) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes ; (ii) l'autonomisation des femmes à travers le projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement; et (iii) le rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics.

Le renforcement de ces mécanismes d'inclusion, la solidarité nationale permettra au gouvernement d'appuyer les plus fragiles et vulnérables pour réduire les disparités et pour

resserrer les liens entre les togolais.

Concernant l'emploi des jeunes, le gouvernement mettra plus l'accent sur la poursuite : (i) du renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre par la mise en œuvre du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) et (ii) de la mise en œuvre du Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER).

Concernant l'inclusion financière, l'Etat veillera à faciliter l'accès aux services financiers à travers : (i) la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le Produit d'accès à la formalisation (PAF) et le Produit de refinancement (PR) et (ii) le soutien, l'appui et l'accompagnement des Prestataires de services financiers (PSF).

S'agissant des enseignements primaire et secondaire, le gouvernement mettra l'accent sur : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers la mise en œuvre du Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC 2) et (ii) le renforcement des infrastructures scolaires par le projet de construction scolaire : Phase 1 et le projet Education Accès et Equité.

Concernant les enseignements techniques, l'accent sera mis sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) le renforcement des centres de formations professionnelles aux métiers par la pérennisation et l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (PE-CFMI) et (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 2).

Au niveau de l'enseignement supérieur, les priorités du gouvernement porteront sur l'offre d'un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail à travers (i) le renforcement de la gouvernance du secteur par la poursuite du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) le centre d'excellence africain: Impact pour le développement Phase 2 ainsi que le centre d'Excellence Régional Villes durables en Afrique (DOUNEDON) à l'Université de Lomé et du Centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara .

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'Etat aura pour priorité en 2021 d'améliorer la contribution des forces de défense et de sécurité à la vie socio-économique à travers : (i) le renforcement de leurs capacités d'intervention et (ii) le renforcement de la contribution des forces de défense et de sécurité à la vie socioéconomique du pays.

Il est important de préciser que le choix porté sur ces domaines comme priorités n'implique pas l'abandon ou le non accompagnement des autres domaines. Il s'agit plutôt d'un recentrage des actions gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources face aux ambitions du PND.

CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La gestion des finances publiques pourrait être influencée par des risques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents à la mobilisation des ressources, aux événements imprévus et à la production agricole et industrielle. Pour atténuer les risques identifiés, des mesures ont été proposées.

Le présent tableau retrace les principaux risques ainsi que leurs mesures d'atténuation.

CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Tableau 17: Risques et mesures d'atténuation

Typologie du risque	Nature des risques		Mesure d'atténuation
Elevé	Risques liés à la mobilisation des ressources	Risques liés à la mobilisation des ressources intérieures : La mobilisation des ressources internes est généralement assise sur l'évolution de l'activité économique. Cette dernière se déroule dans un environnement social, politique, juridique, régional et international qui l'influe significativement.	La prise de mesures idoines pour assurer une mobilisation optimale des ressources internes et externes permettant le financement du PND 2018-2022: Accroissement des efforts de mobilisation des ressources internes (nouvelles niches fiscales)
Elevé		Risques liés à la mobilisation des ressources extérieures: Faible maîtrise des procédures de décaissement des Partenaires techniques et financiers (PTF) conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs Réticence des PTF à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des projets programmés. Hausse des charges d'emprunt pourrait restreindre les entrées de capitaux et ralentir la croissance dans de nombreux marchés émergents et économies en développement Non réalisation de certaines mesures de réformes convenues dans le cadre des programmes d'appuis budgétaires.	Opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) Amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires Renforcement du cadre de dialogue gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers Mise en place d'un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF Renforcement du mécanisme de suivi à tous les niveaux (y compris les sensibilisations et plaidoyers).
Elevé	Risques liés aux événements imprévus	Risques climatiques: L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, Inondations, Faible maîtrise de l'eau) Erosion côtièreFaible capacité d'adaptation aux changements climatiques	Intensification du Reboisement de la flore; Lutte contre l'abattage anarchique des arbres; Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durablesRenforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
Elevés		Risques sanitaires : Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires, notamment la Covid-19 et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérénisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières

CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Typologie du risque	Nature des risques		Mesure d'atténuation
Elevé		Risques sécuritaires : La situation sécuritaire de la zone UEMOA est menacée. le Togo n'est pas donc exempté d'éventuelles attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le golfe de guinée. Contrecoups des crises politiques dans les pays voisins	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime
Moyen		Risques socio-politiques : Le manque de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.	Renforcement du dialogue social Promotion du dialogue politique
Elevé	Risques liés à la production	Risques liés à la production agricole : La volatilité des cours des matières premières exportées (coton, café, cacao...), la hausse des prix des produits importés.	Diversification de la base des matières premières exportées; Renforcement et l'élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures;
		Risques liés à la production industrielle La volatilité des cours des matières premières exportées (coton, phosphates, clinker ...), la hausse des prix des produits importés.	Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont le transport aérien et maritime ; Diversification de la base des matières premières exportées;
Moyen	Autres risques	Autres risques: La non réalisation des investissements dans les secteurs de soutien à l'économie sont également des risques à considérer. Lenteur dans la conduite des réformes et faible capacité à conduire la mise en œuvre du PND Instabilité administrative, sociale et économique liée à la mise en œuvre de la décentralisation Mauvaise compréhension, interprétation et application du concept des droits de l'homme	Poursuite de la transformation continue du Togo comme centre d'affaires commercial de premier ordre dans la sous-région Renforcement des capacités de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain Sensibilisation sur les enjeux et défis de la décentralisation Transfert des ressources et des compétences Renforcement des capacités des élus et des communes Développement d'une culture démocratique par la sensibilisation, la formation et la communication sociale

CONCLUSION

L'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle s'inscrit dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques conformément à la LOLF 2014. La programmation budgétaire 2021-2023 concilie les objectifs de consolidation de la croissance économique et les défis de développement économique et social du gouvernement au regard des recettes attendues et des prévisions de dépenses budgétaires.

Le Togo, à l'instar des autres pays, fait aujourd'hui face à la pandémie au nouveau coronavirus, Covid-19. Les moyens à mobiliser visent non seulement à endiguer l'épidémie en cours, mais aussi à renforcer le système de santé afin de le rendre robuste et résilient.

Le document est élaboré donc dans un contexte économique national marqué par cette crise sanitaire. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la pandémie du coronavirus va provoquer une récession économique mondiale en 2020. Cette récession pourrait être plus forte que celle observée lors de la crise financière de 2008-2009. Dans ce cas, la production industrielle, les exportations et les importations baisseraient drastiquement.

Au cours des trois prochaines années (2021 à 2023), les recettes budgétaires devraient connaître une hausse grâce à une politique fiscale qui devrait reposer sur la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale. Une politique de maîtrise des dépenses permettra d'améliorer le contrôle des dépenses publiques. De manière globale, sur toute la période de 2021 à 2023, les prévisions budgétaires affichent une prédominance des projets d'investissement et des dépenses de personnel.

La prise en compte des mesures de lutte contre la Covid-19 a entraîné la dégradation du solde budgétaire en 2020 sortant à -9,0%. Dans ce contexte, la programmation triennale se caractérise par une prudence observée au niveau des projections de recettes et des dépenses au regard des critères de convergence notamment le respect à terme du solde budgétaire en pourcentage du PIB qui s'établirait à -5,0% en 2021, -4,0% en 2022 et -3,0% en 2023 pour une norme communautaire supérieure ou égale à -3,0%.

Toutefois, des risques potentiels notamment les risques sécuritaires et sanitaires dans la région ouest-africaine, et la baisse de l'activité économique pourraient influencer la réalisation de nos prévisions économiques et budgétaires.

ANNEXE : Cadrage budgétaire 2021-2023 (en milliers de francs CFA)

A	B	C	D	E
LFR 2020	2021	2022	2023	
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	1 523 810 809	1 517 350 971	1 539 063 274	1 522 198 579
Taux d'évolution	13,4%	-0,4%	1,4%	-1,1%
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	866 637 554	842 898 071	887 739 746	903 464 406
Taux d'évolution	5,9%	-2,7%	5,3%	1,8%
A - Recettes fiscales (1+2)	604 479 345	644 636 000	713 477 100	767 351 150
Taux d'évolution	-3,3%	6,6%	10,7%	7,6%
1 - Recettes fiscales (CI)	310 744 028	331 622 601	368 478 465	397 807 609
Taux d'évolution	-2,4%	6,7%	11,1%	8,0%
Recettes fiscales liquides	294 896 083	315 891 123	352 355 191	378 783 172
Recettes fiscales non liquides	15 847 945	15 731 478	16 123 274	19 024 437
2 - Recettes fiscales (CDDI)	293 735 317	313 013 399	344 998 635	369 543 541
Taux d'évolution	-4,2%	6,6%	10,2%	7,1%
Recettes fiscales liquides	233 519 577	261 444 456	285 828 711	302 109 828
Recettes fiscales non liquides	60 215 740	51 568 943	59 169 924	67 433 713
B - Recettes non fiscales	69 807 007	62 270 126	56 634 344	57 250 506
Taux d'évolution	-1,8%	-10,8%	-9,1%	1,1%
C - Dons (1+2+3)	192 351 202	135 991 945	117 628 302	78 862 750
Taux d'évolution	57,1%	-29,3%	-13,5%	-33,0%
1-Dons programmes (Appuis budgétaires)	77 074 036	16 495 312	16 495 312	16 495 312
Taux d'évolution	24,2%	-78,6%	0,0%	0,0%
2- Fonds de concours	2 734 334			
Taux d'évolution		-100,0%	-100,0%	
2 - Dons projets	112 542 832	119 496 633	101 132 990	62 367 438
Taux d'évolution	86,5%	6,2%	-15,4%	-38,3%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	1 129 649 458	1 117 736 951	1 084 257 746	1 061 192 607
Taux d'évolution	34,4%	-1,1%	-3,0%	-2,1%
A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)	685 033 129	683 518 514	697 655 642	710 271 426
Taux d'évolution	14,3%	-0,2%	2,1%	1,8%
1 - Dépenses de personnel	234 417 410	264 709 941	266 047 557	264 531 020
Taux d'évolution	9,2%	12,9%	0,5%	-0,6%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	129 989 565	103 746 733	104 703 885	107 574 752
Taux d'évolution	14,2%	-20,2%	0,9%	2,7%
3 - Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)	76 063 685	67 300 421	75 293 198	86 458 150
Taux d'évolution	1,7%	-11,5%	11,9%	14,8%
4 - Dépenses de transfert courant	142 706 459	137 701 768	136 701 768	135 701 768
Taux d'évolution	18,3%	-3,5%	-0,7%	-0,7%
5 - Charges financières de la dette	101 856 010	110 059 651	114 909 234	116 005 736
Taux d'évolution	35,1%	8,1%	4,4%	1,0%
Intérieure	87 468 111	90 868 651	95 852 293	96 773 958
Extérieure	14 387 899	19 191 000	19 056 941	19 231 778
B - Dépenses en capital	444 616 329	434 218 437	386 602 104	350 921 181
Taux d'évolution	84,4%	-2,3%	-11,0%	-9,2%
1 - Dépenses d'investissement	10 930 595	11 831 321	13 105 943	12 549 367
Taux d'évolution	-78,0%	8,2%	10,8%	-4,2%
2 - Projets d'investissement	433 685 734	422 387 116	373 496 161	338 371 814
Taux d'évolution	126,5%	-2,6%	-11,6%	-9,4%
Financées sur ressources propres	178 035 381	172 862 547	175 950 653	176 415 350
Taux d'évolution	158,1%	-2,9%	1,8%	0,3%
Financées sur ressources extérieures	255 650 354	249 524 569	197 545 508	161 956 464
Taux d'évolution	108,8%	-2,4%	-20,8%	-18,0%
SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)	-263 011 904	-274 838 880	-196 518 000	-157 728 201
III - RESSOURCES DE TRESORERIE (A+B+C)	657 173 255	674 452 900	651 323 528	618 734 173
Taux d'évolution	25,1%	2,6%	-3,4%	-5,0%
A - Emprunts projets	92 464 987	130 027 936	96 412 518	99 589 026
B - Emprunts obligataires	377 117 127	544 424 964	554 911 010	519 145 147
C - Autres emprunts	187 591 142			
IV - CHARGES DE TRESORERIE (A+B)	394 161 351	399 614 020	454 805 528	461 005 972
Taux d'évolution	-18,0%	1,4%	13,8%	1,4%
A - Amortissement de la dette intérieure	363 803 331	356 013 350	393 352 670	374 007 155
B - Amortissement de la dette extérieure	30 358 020	43 600 670	61 452 858	86 998 817
SOLDE DE TRESORERIE (III-IV)	263 011 904	274 838 880	196 518 000	157 728 201
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	1 523 810 809	1 517 350 971	1 539 063 274	1 522 198 579
Taux d'évolution	15,4%	-0,4%	1,4%	-1,1%
PIB courant en milliers de FCFA	4 307 583 000	4 572 671 000	4 901 785 000	5 275 534 000
Solde global [(I-II)+(III-IV)]	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire intérieur [SPI= (RF+RNF) - (DP+B&S+Tr)-RI]	-97 856 742	-51 246 605	-1 691 560	41 371 249
Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement [SBPG= (RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+TC)-DC]	-161 155 894	-164 779 229	-81 608 766	-41 722 465
Solde budgétaire primaire global, base caisse [SBPI= (RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+Tr)-DI-RDA]	-161 155 894	-164 779 229	-81 608 766	-41 722 465
Solde budgétaire primaire intérieur en % du PIB	-2,27%	-1,12%	-0,03%	0,78%
Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement en % du PIB	-3,74%	-3,60%	-1,66%	-0,79%
Solde budgétaire primaire global, base caisse en % du PIB	-3,74%	-3,60%	-1,66%	-0,79%
Solde budgétaire dons compris en % du PIB ≥ -3 %	-6,1%	-6,0%	-4,0%	-3,0%
Masse salariale en % des recettes fiscales ≤ 35%	38,78%	41,1%	37,3%	34,5%
Recettes fiscales en % du PIB ≥ 20 %	12,27%	12,6%	13,0%	12,9%

Source : DGBF